



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.128
2 mai 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 avril 1986, à 15 heures

Président : M. de PINIES (Espagne)
puis : M. MOSELEY (Barbade)
(Vice-Président)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite) :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2)
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je suis très reconnaissant aux représentants de faire preuve de compréhension et de me permettre d'ouvrir la séance avec un nombre restreint de participants, mais la Cinquième Commission se réunit en ce moment même et il n'est que normal qu'un grand nombre de représentants assistent à la séance de la Commission.

M. RODRIGO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de ma délégation, de rendre hommage à la mémoire de M. Raúl Prebisch, ancien secrétaire général de la CNUCED et Secrétaire exécutif de la CEPAL. Sa vaste contribution au domaine du développement économique, son attachement et son dévouement à l'amélioration de la situation des pays en développement font partie de l'histoire contemporaine. Je voudrais, par l'intermédiaire de la délégation argentine, transmettre nos condoléances les plus sincères à la famille de M. Prebisch.

Il est tristement ironique que si peu de temps après la commémoration de la quarantième session de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de laquelle de nobles engagements envers les buts et les principes de l'Organisation ont été éloquemment prononcés, le Secrétaire général se voie obligé de convoquer une reprise de la quarantième session dans des circonstances un peu plus sombres pour examiner la situation de crise qui semble menacer la viabilité des Nations Unies sur les plans financier et autres. Sri Lanka félicite le Secrétaire général de son sens pratique du réalisme qui, même dans la période d'euphorie qui a suivi la session commémorative, l'a alerté à la mi-décembre de l'année dernière et l'a incité à lancer une mise en garde au sujet de l'aggravation d'un problème financier de longue date.

De toute évidence, cette triste situation résulte du fait que certains Etats Membres ont manqué aux obligations financières auxquelles ils ont librement souscrit en vertu de la Charte - et dans le cas de certains pour des raisons autres que financières. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur la crise financière, et en réponse à ses appels, le versement d'arriérés de certains

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Etats, les contributions volontaires d'autres Etats et la décision - dont on se félicite - d'appuyer certaines opérations de maintien de la paix ont permis de réduire le montant originellement prévu du déficit. Il ressort de la déclaration que le Secrétaire général a faite ce matin que le déficit à court terme, si l'on tient compte de certains paiements et des économies escomptés, s'élèverait actuellement à quelque 54 millions de dollars des Etats-Unis, compte non tenu de l'application des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Les sommes individuellement retenues pour des raisons financières ou autres sont en grande partie supérieures aux possibilités des Membres intéressés. On doit donc placer la crise financière dans sa propre perspective. La somme totale du déficit envisagé est inférieure aux dépenses consacrées à la course aux armements en 30 minutes. Il semble donc incroyable que nous devions hypothéquer la paix et la sécurité du monde pour une somme de cet ordre. Si les Nations Unies font faillite, que ce ne soit pas alors pour quelque 50 millions de dollars.

Sri Lanka fait partie des quelques pays qui ont versé intégralement leurs contributions pour 1986 et pour les années précédentes. Nous ne le disons pas avec orgueil. Notre contribution est certes parmi les moindres de l'Organisation, mais elle tient à nos circonstances économiques difficiles et elle n'est pas, à notre avis, moins importante que celles de Membres plus riches, étant donné que ceux-ci se trouvent dans une situation plus confortable. Nous partageons tous les dépenses de l'Organisation telles que les répartit l'Assemblée. C'est pourquoi nous croyons en l'égalité souveraine des Etats Membres et rejetons le principe selon lequel certains pays sont plus égaux que d'autres du fait qu'ils paient davantage.

En dernière analyse, les versements faits aux Nations Unies constituent des investissements dans le domaine de la paix, de la stabilité, du développement et du progrès. Nous sommes tous actionnaires dans la coopération internationale. Pour Sri Lanka comme pour tous les Etats Membres, qu'ils l'admettent ou non, les intérêts de cet investissement sont incalculables sur tous les plans. De même, pour les Namibiens, les Palestiniens et pour le peuple d'Afrique du Sud qui luttent pour la liberté et l'indépendance, les Nations Unies restent l'instance centrale où ils poursuivent des efforts internationaux pour recouvrer leurs droits légitimes. Pour quelques petits Etats indépendants, les Nations Unies, si imparfaites soient-elles, demeurent l'organisation principale qui leur permet de sauvegarder leur souveraineté nationale et leur indépendance et qui les met à l'abri de l'ingérence et de l'intervention étrangères.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Dans la déclaration qu'il a prononcée à la quarantième session anniversaire, le Secrétaire général a parlé du défi que doivent relever les Nations Unies et qui est de forger des accords à partir de divergences et d'harmoniser les actes des nations dans la réalisation de leurs objectifs communs. Si les accords forgés au sein des Nations Unies sur de nombreuses questions vitales ne sont pas appliqués, la faute en revient, chers représentants, non pas à l'Organisation mais à nous-mêmes et au fait que nous saons l'Organisation. Une opinion nationale donnée ne devrait pas chercher à dominer ou à exclure d'autres opinions dans cette instance.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Je n'ai guère besoin de répéter ce que d'autres, plus éloquents que moi, ont déclaré à cette tribune même, à l'occasion de la session commémorative du quarantième anniversaire. Plus récemment, ces deux derniers jours, le représentant de la Yougoslavie, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77, et le représentant de l'Inde, qui a pris la parole au nom du Mouvement des non-alignés, ont énuméré les avantages acquis depuis 40 ans par l'humanité grâce à l'Organisation des Nations Unies.

Presque tous les orateurs ont fait écho à ce qu'a déclaré lundi le Secrétaire général dans ses remarques préliminaires lors de la reprise de la session, "la crise actuelle ... est aussi et surtout une crise politique" (A/40/PV.124, p. 3/5). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) parle de "difficultés politiques sous-jacentes" et lance l'avertissement suivant : tant que des mesures n'auront pas été prises pour résoudre ces difficultés, il faudra s'attendre à des crises financières répétées.

Cette reprise de session a été convoquée pour examiner les problèmes à court terme, et les perspectives à plus long terme seront examinées au cours de la quarante et unième session, lorsque nous disposerons notamment du rapport établi par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau créé par l'Assemblée. Les mêmes facteurs, essentiellement politiques, sont à prendre en considération dans l'analyse à court terme aussi bien qu'à long terme et il convient de faire porter nos commentaires sur l'avenir également.

A la réunion du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, tenue à New Delhi il y a 15 jours à peine, les ministres ont exprimé leur inquiétude devant les tentatives qui sont faites de plus en plus fréquemment pour affaiblir et réduire le rôle du système des Nations Unies dans les affaires internationales - tentatives inspirées d'un désir peu judicieux de discréditer le multilatéralisme et d'adopter des méthodes unilatérales et souvent myopes par nature.

Malheureusement, certains éléments des médias internationaux, dont certains journaux pseudo-intellectuels, ont simplifié les choses à l'extrême, soit par ignorance soit, parfois, à dessein, pour donner au public une fausse image de l'Organisation. L'impossibilité de considérer dans une juste perspective le volume total des dépenses des Nations Unies par rapport à leurs réalisations tangibles n'est qu'un aspect de cette campagne. Dans ce cercle vicieux, cela n'a servi qu'à faire le jeu de ces mêmes éléments qui cherchent à réduire, voire à éliminer, le rôle des Nations Unies dans les relations internationales.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Il convient de féliciter le Secrétaire général pour la façon dont il a comblé un tiers du déficit grâce à des mesures adoptées de son propre chef pour rationaliser les activités des Nations Unies. En tant qu'administrateur en chef de l'Organisation, il continuera de jouer un rôle important dans le rétablissement de la viabilité financière des Nations Unies. Sri Lanka appuiera ses efforts.

Le Secrétaire général a également proposé d'autres mesures concernant le calendrier des réunions pour 1986 et les comptes rendus de ces réunions, afin de résorber les déficits restants. Ces propositions méritent d'être étudiées attentivement et nous sommes certains qu'une solution satisfaisante sera trouvée sans que cela nuise pour autant aux programmes et aux activités d'importance. La Cinquième Commission se réunit en ce moment même pour éclaircir encore ces questions.

J'espère ne pas faire preuve de naïveté si j'ai l'impression que d'aucuns s'attendaient à quelque chose d'autre en ce qui concerne le problème du déficit immédiat. Quoi qu'il en soit, même si à la fin de cet exercice l'urgente crise à court terme est résolue, nul ne pourra faire preuve de satisfaction.

Les causes politiques fondamentales qui sont à l'origine de la crise n'auront pas été éliminées. On attend les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Les priorités politiques et autres devront être définies et réglées de façon satisfaisante pour tous si l'on veut trouver une base financière solide pour l'avenir. Des évaluations équilibrées et prudentes et des décisions justes devront être définies grâce à un dialogue coopératif. Tous les Membres doivent, individuellement et collectivement, honorer les engagements auxquels ils sont tous tenus en vertu de la Charte. L'Article 17 de la Charte et le principe de responsabilité collective pour ce qui est des dépenses de l'Organisation doivent être respectés. Effectuer au hasard des retenues sur les contributions mises en recouvrement - "le financement à la carte", comme on l'a appelé - entravera la viabilité financière de l'Organisation et nuira à son rôle politique et économique. Cela portera gravement atteinte aux intérêts de tous les Etats Membres des Nations Unies. Il est dans notre intérêt commun d'investir dans l'Organisation - financièrement et politiquement.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : La République socialiste de Tchécoslovaquie a une haute idée du rôle des Nations Unies qu'elle considère comme un instrument irremplaçable pour étudier et résoudre les problèmes internationaux les plus pressants dans toute leur portée, qu'il s'agisse des questions de désarmement, des foyers de tension, de l'éradication du colonialisme et du néo-colonialisme, ou de questions d'ordre économique, social et juridique. En cherchant à résoudre ces problèmes, l'Organisation a été maintes fois mise à l'épreuve et confrontée aux aléas et aux difficultés. Nous discutons à présent des problèmes financiers des Nations Unies qui ont toutefois un effet direct sur les possibilités de l'Organisation mondiale dans le domaine politique.

Notre délégation est convaincue que personne n'a de doute quant à la nécessité de développer les activités des Nations Unies dans les domaines politique et de la sécurité, et d'aller plus avant et de faire preuve de plus de souplesse dans l'instauration d'une plus large coopération économique, sociale, juridique et humanitaire. Dans la situation financière actuelle de l'Organisation, ces objectifs ne peuvent être atteints que si l'on permet à l'Organisation de travailler de manière plus efficace et d'utiliser toutes les possibilités d'amélioration.

La Tchécoslovaquie est au nombre des Membres de l'Organisation qui ont souligné à maintes reprises le besoin d'établir un budget plus économique, plus efficace et plus axé sur l'avenir. Pourtant nos propositions et nos demandes n'impliquaient aucune restriction du rôle politique conféré aux Nations Unies en vertu de la Charte. La même attitude sous-tend notre présente démarche pour résoudre les problèmes financiers actuels de l'Organisation. Nous pensons que ces problèmes peuvent et doivent être résolus sans que cela nuise à la nécessité de discuter des questions politiques spécifiques touchant notre communauté internationale. Cette conclusion est solidement étayée par le fait que nombre d'Etats Membres des Nations Unies ont compris l'importance d'éviter les problèmes financiers et n'ont pas hésité à verser aux Nations Unies des contributions qu'ils auraient autrement versées à une date ultérieure. La compréhension dont ont fait preuve ces pays quant à la nécessité de contribuer au bon fonctionnement de l'Organisation est louable. Il existe un contraste frappant entre cette attitude et la décision unilatérale du pays hôte de ne pas s'acquitter de ses obligations

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

financières cette année. La décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis ne peut être considérée, compte tenu des circonstances, que comme une tentative faite pour provoquer une crise financière, suivie logiquement d'une crise politique de l'Organisation.

A notre avis, essayer de se leurrer quant aux conséquences directes qu'entraîne la décision politique d'un pays revient à fausser tous nos débats. Pour résoudre les problèmes de façon adéquate, il faut en révéler clairement les causes. A cet égard, je citerai un article du New York Times, publié le 27 avril 1986, selon lequel :

"La réduction des contributions fait partie d'une série de mesures américaines qui reflètent une certaine hostilité à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses Membres. Parmi les autres mesures, figurent le retrait des Etats-Unis en 1984 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et plus récemment, l'ordre donné aux missions soviétiques à New York de réduire d'un tiers leur personnel aux Nations Unies."

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

Une telle politique n'est certainement pas conforme aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. C'est loin d'être une approche responsable à la solution du problème auquel se heurte la communauté internationale.

La solution des problèmes financiers des Nations Unies est liée avant tout à l'amélioration éventuelle des travaux de l'Organisation. Cette tâche ne peut être accomplie en une seule fois. C'est un problème qui exige une attention constante et la participation de l'ensemble de l'Organisation. Il faut veiller constamment à ce que les divers organes ne traitent que des activités de leur compétence. Au cours de sessions d'organes des Nations Unies, on constate des chevauchements de points de l'ordre du jour, une inefficacité dans l'utilisation du temps imparti, etc. Cependant, les mesures de rationalisation ne doivent pas limiter les discussions politiques nécessaires, pas plus qu'il n'est souhaitable de limiter l'établissement des comptes rendus de séances d'organes individuels, étant donné que ces comptes rendus revêtent une importance considérable sur les plans politique et pratique.

Quant à la durée des sessions tenues par les divers organes, nous estimons que cette question doit être tranchée conformément aux besoins particuliers. En aucun cas nous ne devons permettre que les mesures d'austérité nécessaires entraînent le report ou l'annulation de certaines conférences importantes, comme celles relatives au désarmement, à l'océan Indien, aux sanctions contre l'Afrique du Sud ou à la situation en Namibie.

Les mesures adoptées par le Secrétaire général en ce qui concerne le personnel du Secrétariat témoignent du fait qu'il existe des possibilités considérables de réaliser des économies réelles et conséquentes. Il est nécessaire, selon nous, de procéder à une analyse approfondie et globale, dans le but, en particulier, de faire disparaître des ordres du jour les points qui ne sont plus d'actualité, d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois dans les tâches confiées à d'autres organes des Nations Unies, d'éliminer les travaux inutiles ou ceux qui ne servent les Nations Unies qu'indirectement ou de loin. Il importe également de voir si les tâches actuelles de l'Organisation n'exigent pas une certaine réorganisation du Secrétariat, ce qui pourrait, entre autres choses, entraîner une réduction substantielle des effectifs. La Tchécoslovaquie, l'un des pays sous-représentés au Secrétariat, considère que la solution qui tend à régler les problèmes relatifs au personnel en gelant le recrutement n'est ni juste ni prometteuse. Cette mesure ne peut qu'aggraver la situation des pays sous-représentés et favoriser, contre toute

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

logique, les pays déjà surreprésentés dont les ressortissants sont dotés de contrats permanents. Par conséquent, nous ne pouvons être d'accord sur le gel du recrutement qui a été annoncé le 20 mars dernier. Nous recommandons l'annulation immédiate de ce gel dans le cas des pays sous-représentés et l'adoption de mesures qui offrirait à tous les Etats Membres des chances égales lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes du Secrétariat des Nations Unies. En même temps, il est nécessaire de trouver les moyens d'inciter tous les fonctionnaires du Secrétariat à porter le même intérêt à l'accomplissement d'un travail efficace, qu'ils aient un contrat permanent ou un contrat temporaire.

Le rapport du Secrétaire général sur la crise financière actuelle (A/40/1102) offre toute une gamme de possibilités pour surmonter cette crise. Nous nous félicitons de l'attitude responsable adoptée à l'égard du règlement de ce problème, et notamment des économies concrètes qu'elle a déjà permis de réaliser au Secrétariat. Nous appuierons l'adoption de certaines mesures restrictives, à condition qu'elles n'entraînent pas une réduction de l'importance accordée aux activités des Nations Unies. Nous rejetons les mesures d'économie qui ne tiennent pas compte des besoins urgents de la communauté internationale.

La Tchécoslovaquie coopérera de manière constructive avec les autres Etats Membres à la recherche d'une solution aux problèmes financiers auxquels se heurtent actuellement les Nations Unies. Nous espérons qu'une solution responsable à ces problèmes donnera un nouvel élan grâce auquel il sera possible d'accroître l'efficacité et l'autorité de toute l'Organisation. Le paiement de la contribution de la Tchécoslovaquie au budget ordinaire des Nations Unies pour 1986 témoigne de l'intérêt que nous portons à la solution des problèmes. La République socialiste tchécoslovaque envisage actuellement d'autres mesures qui pourraient permettre de sortir de la situation critique actuelle.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que la Tchécoslovaquie continuera de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de sa qualité de Membre des Nations Unies. A cet égard, je voudrais vous citer une déclaration prononcée par Gustav Husak, secrétaire général du Comité central du parti communiste de la Tchécoslovaquie et président de la République socialiste tchécoslovaque :

"Nous appuyons pleinement l'Organisation des Nations Unies, qui joue un rôle important dans le renforcement de la sécurité internationale et dans le règlement des problèmes mondiaux que pose le développement de la civilisation

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

humaine. Par notre participation active aux Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations internationales, nous contribuerons au succès de leurs activités qui visent à renforcer la coopération pacifique et la compréhension entre nations."

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Pour la Nouvelle-Zélande, la crise financière à laquelle les Nations Unies sont en proie est une question politique. Nous considérons cette crise comme une crise réelle et durable, qui aura des incidences à long terme sur la capacité de l'Organisation à réaliser les buts de la Charte et les aspirations de ses Membres. Nous plaçons l'ensemble de la question dans la perspective propre à un petit pays.

L'impact de la crise, comme toute son histoire, est d'ordre politique. Ce n'est pas une coïncidence si les Etats, les deux Membres les plus puissants en particulier, qui ont peut-être le sentiment d'avoir besoin de l'Organisation, du moins sur le plan politique, sont précisément ceux qui, par leurs retenues financières, menacent le plus son intégrité.

L'un de ces Membres retient des contributions depuis plus de 20 ans. Nous avons connu de telles crises dans le passé parce que l'Union soviétique s'est écartée à un stade antérieur des obligations découlant de la Charte, et elle se trouve à l'heure actuelle fortement endettée envers l'Organisation. Les Etats-Unis ont satisfait jusque récemment à toutes leurs obligations financières. Ils ont maintenant des arriérés, et cette situation ne fera que s'aggraver.

Nous comprenons certaines des frustrations manifestées ce matin par le représentant des Etats-Unis, mais nous ne saurions accepter cette réaction. Nous disons à tous ceux qui sont en retard dans leur versement à l'Organisation que l'adhésion à la Charte ne peut être partielle ou facultative. Toute violation d'une partie de la Charte compromet celle-ci entièrement. Cela s'applique à tous les Membres, mais s'applique avec une force particulière à ceux qui jouissent des privilèges et des pouvoirs conférés aux membres permanents du Conseil de sécurité.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Nous ne pouvons tout de même pas fouiller parmi les principes et obligations énoncés dans la Charte comme chez le fripier, choisissant certains articles qui nous plaisent, en rejetant d'autres. La Charte n'est pas un bazar.

N'oublions pas que d'autres Etats moins nantis ont dû supporter le fardeau imposé par ceux qui n'ont pas assumé leurs obligations. Il est scandaleux qu'un petit pays du sud-ouest Pacifique comme Fidji, qui, de façon désintéressée, recrute, entraîne et envoie des contingents de maintien de la paix dans le lointain Liban depuis plusieurs années et qui a payé le prix chèrement en pertes humaines, ait également à supporter le lourd fardeau financier de son internationalisme. Voilà un exemple des conséquences inacceptables des retenues effectuées sur les contributions mises en recouvrement.

Mon pays croit en cette Organisation. Comme l'a dit le premier ministre, David Lange, lors de la quarantième session commémorative, en dépit de ses déficiences, l'Organisation des Nations Unies :

"permet aux peuples de la terre de jouir de plus de liberté qu'ils n'ont jamais pu le faire auparavant et découragent activement l'emploi de la force par les grands contre les petits. L'ONU et sa charte nous offrent encore le meilleur espoir de substituer la primauté du droit aux destructions de la guerre."

(A/40/PV.48, p. 56)

Il s'ensuit qu'il est de l'intérêt des petits pays comme le nôtre de veiller à ce que la crise financière ne menace pas l'existence et l'efficacité de l'Organisation. Nous voudrions assister à la préservation et au renforcement des Nations Unies et non à leur affaiblissement. Nous, les petits Etats - plutôt que les grands ou ceux de taille moyenne - sommes ceux qui avons le plus à perdre si la crise n'est pas réglée. Nous devons par conséquent chercher activement à sortir de l'impasse.

La première chose à faire pour tous les Membres, et en particulier pour les plus importants, est d'honorer et de remplir leurs obligations au titre de la Charte. Nous ne devons pas oublier cet aspect fondamental.

D'autre part, nous ne sommes pas d'aussi ardents admirateurs des Nations Unies pour imaginer qu'elles sont sans imperfections. Il est un fait que nous, les Etats Membres, avons le genre d'organisation que nous méritons collectivement : elle est devenue de moins en moins dynamique et c'est un lieu de gaspillage non seulement de fonds mais aussi des talents de son personnel. Il existe un grave chevauchement

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

d'activités. Des programmes périmés, souvent sans pertinence, et des groupes, sont reconduits sans avoir été réexaminés. Il y a trop de personnel dans de nombreuses sections du Secrétariat; des conditions d'emploi extravagantes ont été jalousement protégées.

Tandis que ceux qui ont tenu, au cours des années, des positions d'autorité au Secrétariat ne peuvent être absous du blâme de cet état de chose, ce sont nous, les Membres, qui sommes les principaux coupables. Nous n'avons jamais voulu nous réunir pour convenir qu'une fois réalisés les objectifs qui présidaient à la création d'un programme ou d'un organe donné, ce programme ou cet organe n'a plus de raison d'être. Nous n'avons pas tous respecté les dispositions des Articles 100 et 101 de la Charte concernant les conditions régissant l'emploi du personnel. Certains Etats ont exercé des pressions déraisonnables sur des fonctionnaires de rang élevé du Secrétariat dans la poursuite d'intérêts nationaux tels qu'ils les conçoivent. Et nous, les petits Etats, nous n'avons pas réussi à retourner la situation anormale qui existe lorsque telle ou telle partie du Secrétariat devient la chasse gardée de facto d'un grand pays ou d'un autre - contrairement aux résolutions répétées de l'Assemblée.

Ce que nous voulons dire c'est que tout en n'étant pas satisfaits de la façon dont la situation actuelle s'est produite, la crise nous donne une occasion, si nous savons l'utiliser avec prudence et à bon escient, de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies devienne plus rationnelle, plus malléable et mieux gérée.

C'est pour cette raison que la Nouvelle-Zélande était parmi les auteurs de la résolution créant le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Avec nos amis du Forum du Pacifique sud et nos voisins, nous allons faire à ce groupe des propositions précises de réforme et de simplification. Mais nous ne pouvons pas nous attendre à ce que ce groupe de haut niveau règle à lui seul les problèmes à long terme, aussi encourageants que soient les rapports de ses progrès. C'est en définitive l'ensemble des Membres qui devra mettre au point une série de mesures portant sur toute une gamme de questions d'ordre structurel, de procédure, de programme et de personnel. La reprise de la session représentera une contribution supplémentaire utile si les orateurs proposent des idées et des pensées au Groupe de haut niveau sur certains de ces points. Entre-temps, quelle voie allons-nous prendre à la présente session?

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Je dois vous dire en premier lieu que ma délégation est d'accord avec la plupart de ce que l'ambassadeur yougoslave a dit hier à propos de la nature et de l'origine de la situation actuelle et de sa signification, pour reprendre ses mots, en tant que crise de multilatéralisme. Il a eu raison de se demander quel était le degré de sévérité de la crise. Nous avons également pris note des contributions qui ont été faites par les Etats Membres grâce aux versements rapides des contributions mises en recouvrement, aux règlements d'arriérés et aux contributions spéciales. Tout cela aidera à combler le déficit. Nous devons, nous aussi, nous demander si cette assemblée a maintenant la latitude de considérer des mesures correctives moindres que celles énoncées à l'origine dans le rapport du Secrétaire général. Mais le Secrétaire général a répondu à cette question, à ces doutes, ce matin. Sa mise à jour a clairement montré qu'il manque encore une somme considérable pour combler le déficit.

A notre avis, les 60 millions de dollars que le Secrétaire général envisage d'économiser constituent un minimum absolu et sont probablement bien inférieurs à ce qui est nécessaire pour que l'Organisation reste solvable jusqu'à la fin de l'année. Au-delà, il y aura une crise à moyen terme. Comme le représentant du Canada l'a dit ce matin avec son acuité habituelle, la crise financière n'est pas compartimentée; elle est continue.

A notre avis, nous ne pouvons pas nous permettre d'envisager des réductions inférieures à celles envisagées dans les propositions du Secrétaire général. Même celles que l'on nous demande d'adopter dans cet ensemble ne feront que permettre à l'Organisation de se traîner tout au long de 1986 et d'aborder 1987 sans aucune réserve. Ce que l'on nous demande maintenant, c'est d'accepter des mesures qui contribueront à limiter mais non pas à régler la crise actuelle. Croire qu'on pourrait envisager de faire moins ne fera à notre avis qu'exacerber le problème. Et, à plus long terme, comme l'a si bien dit le représentant de l'Inde hier, nous ne pouvons pas faire disparaître les retenues par un simple souhait.

Alors que faire? Là, nous ne partageons pas entièrement les vues de notre collègue yougoslave.

Nous sommes d'accord que la crise est de nature politique. Mais cela nous porte à croire qu'il faudrait d'abord en parler en plénière et non en Cinquième Commission. La plénière est l'instance de débat politique par excellence.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Les propositions ont déjà été discutées au sein de l'organe technique : le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est déjà penché en détail sur elles. Nous sommes cependant prêts à accepter le consensus concernant les discussions techniques en Cinquième Commission que vous avez annoncées ce matin, monsieur le Président. Nous le faisons sur la base du mandat très défini que vous avez exposé et étant entendu que les discussions quant au fond auront lieu en plénière et que les décisions seront prises ici.

Je voudrais noter que dans son rapport, le Comité consultatif a pleinement partagé l'opinion du Secrétaire général au sujet de la gravité de la crise et a estimé que les mesures proposées par le Secrétaire général "doivent être considérées comme un ensemble global". Nous sommes d'accord. Comme de nombreux représentants, nous formulons de sérieuses réserves sur la gamme des mesures contenues dans cet ensemble. Mais le Secrétaire général nous a rendu service à tous en nous proposant des mesures qui ne plaisent à personne : il faudra bien admettre maintenant que peu de programmes, peu de sections du Secrétariat et les intérêts de pratiquement aucun Etat Membre ne sont à l'abri de révisions et de diminutions. Voilà la réalité devant laquelle nous nous trouvons.

Nous louons donc les propositions du Secrétaire général qui doivent être adoptées dans leur ensemble, même si elles ne représentent qu'un palliatif. C'est un exemple du genre de compromis qu'il faudra que nous acceptions tous si l'Organisation doit survivre aux pressions auxquelles elle est soumise. Ce que nous craignons, c'est que si nous n'acceptons pas cet ensemble et que nous cherchions à le fragmenter d'une façon significative, nous ne ferons que recréer la crise actuelle. Plusieurs orateurs ont déjà dit que si cette solution d'ensemble devait être reconsidérée, ils auraient certaines propositions à y introduire. Cela illustre graphiquement le danger.

Pour conclure, j'en reviens à mon point de départ, à savoir que ce n'est pas une simple coïncidence si les deux principaux auteurs de retenues sont les deux pays les plus puissants. Voilà un message, délibéré ou non, adressé aux petits Etats, de travailler ensemble pour assurer la préservation de cette Organisation en tant que force viable et efficace de maintien de la paix et de l'encouragement au développement.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/101/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais signaler à l'attention des représentants une note du Secrétaire général (A/40/101/Add.4) par laquelle il informe l'Assemblée générale qu'il a reçu notification de la démission de M. Igor V. Khalevinski (Union des Républiques socialistes soviétiques) de ses fonctions de membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En conséquence, l'Assemblée générale va devoir nommer un membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la durée du mandat de M. Khalevinski restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1987.

Dans ces circonstances, et pour que l'Assemblée prenne la décision qui s'impose, il va falloir rouvrir l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée ne voit aucun inconvénient à rouvrir l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour afin de nommer un membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires?

Il en est ainsi décidé.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2)
b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Nous avons été, nous aussi, profondément attristés par la nouvelle du décès de M. Raúl Prebisch. C'est pour nous tous une grande perte. Nous lui devons beaucoup car il a joué un rôle de pionnier dans la promotion de la coopération internationale pour le développement en tant que premier Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. Pour les pays en développement en particulier, M. Prebisch a été un champion de la lutte pour l'instauration d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. A l'heure où le système des Nations Unies - et tout ce qu'il symbolise - est sérieusement menacé, la communauté internationale ressent durement la disparition de ce grand précurseur.

M. Alatas (Indonésie)

Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement indonésien, d'exprimer nos sincères condoléances à la délégation de l'Argentine et de demander à celle-ci de dire toute notre sympathie à la famille du défunt et au Gouvernement argentin.

Pour traiter de la question qui nous occupe, je commencerai par dire que la délégation indonésienne est parfaitement d'accord avec les déclarations faites respectivement par le Président du Groupe des 77 et par le Président du Mouvement des non-alignés à cette reprise de session. Notre déclaration doit donc être considérée, au point où nous en sommes, comme reflétant notre grave préoccupation face à la situation critique que connaissent les Nations Unies ainsi que l'importance que nous attachons au rapport et aux propositions du Secrétaire général.

Nous trouvons on ne peut plus ironique qu'au lendemain de la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies à l'occasion duquel la communauté internationale a réitéré solennellement son attachement aux principes et aux objectifs de la Charte, l'Organisation soit aujourd'hui confrontée à la crise financière la plus grave de son histoire. Au cours de la session commémorative, les Etats Membres représentés au plus haut niveau ont renouvelé solennellement leur engagement à l'égard de la Charte. Et pourtant, en dépit de ces réaffirmations, les Nations Unies sont aujourd'hui confrontées à une crise sans précédent qui, non seulement risque de les mettre dans l'impossibilité de s'acquitter de leur mandat qui est de promouvoir la paix, la sécurité et le développement, mais pourrait aussi avoir de graves répercussions pour leur viabilité, voire leur existence.

En effet, nous avons espéré que la quarantième session anniversaire aurait suscité un large appui en faveur des Nations Unies, appui qui se serait traduit par des actes concrets. Mais, au lieu de nous féliciter d'un regain de l'esprit de coopération internationale, nous assistons à l'érosion permanente de la notion et du système du multilatéralisme dont les Nations Unies, avec toutes leurs imperfections, sont encore l'incarnation suprême. Les problèmes financiers chroniques qui accablent l'Organisation depuis 20 ans sont maintenant aggravés par le recours au pouvoir financier, lequel vise la modification des principes fondamentaux du fonctionnement démocratique des Nations Unies. Jamais dans le passé ma délégation n'a dissimulé qu'elle désapprouvait les retenues politiquement motivées de contributions mises en recouvrement, que ce soit sur le budget ordinaire ou sur les dépenses entraînées par les opérations de maintien de la paix. Il y a moins de raisons encore d'être ambigu en s'opposant à une action

M. Alatas (Indonésie)

Il importe de ne pas oublier que s'il est vrai que la crise actuelle des Nations Unies a de graves incidences financières et administratives, le problème est essentiellement d'ordre politique. Ainsi, et bien que des mesures financières et administratives s'imposent, notamment pour faire face aux aspects à court terme de la crise, ce qu'il faut, en fin de compte, c'est une solution politique intégrée pour éliminer la véritable cause sous-jacente du problème.

J'en viens maintenant au rapport et aux propositions du Secrétaire général et je commencerai par faire quelques remarques générales.

Premièrement, comme l'indiquent à la fois le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport, les propositions dont est maintenant saisie l'Assemblée ne sont qu'un remède temporaire; elles ne traitent ni des aspects à long terme du problème ni des causes fondamentales de celui-ci.

Deuxièmement, il est tout aussi clair que ces propositions sont transitoires et ne visent pas nécessairement à servir de base à une amélioration de l'efficacité de l'Organisation à l'avenir.

Cela étant, il importe de veiller à s'assurer qu'en traitant des mesures liées aux aspects à court terme du problème, nous ne préjugeons pas de nos futurs efforts pour faire face au problème plus fondamental à long terme. Nous croyons comprendre que ces questions sont examinées par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau et ma délégation attend donc avec impatience le rapport du Groupe qui sera présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient toutefois à dire qu'elle se félicite des mesures d'économie déjà prises par le Secrétaire général dans les domaines relevant de sa compétence. Le caractère opportun de ces mesures qui contribuent à atténuer les actuelles pressions de trésorerie est effectivement essentiel. Néanmoins, des mesures telles que le gel du recrutement ne devraient pas, nous semble-t-il, être maintenues trop longtemps car nous courons le risque de voir compromettre des activités vitales du Secrétariat et les efforts entrepris pour remédier aux déséquilibres de répartition géographique.

M. Alatas (Indonésie)

S'agissant des économies réalisables proposées par le Secrétaire général dans son rapport, je dois reconnaître que notre point de vue à ce sujet est en quelque sorte ambivalent. Nous sommes prêts à accepter certaines de ces propositions, car elles sont pertinentes, mais d'autres, à notre avis, devraient être envisagées avec plus de prudence. Par exemple, nous sommes tout à fait d'accord avec la réduction générale des achats de mobilier et de matériel proposée. Toutefois, tout en appuyant pleinement l'appel lancé pour le strict respect des décisions pertinentes relatives aux réunions et à la documentation, nous sommes convaincus que les propositions visant à modifier le calendrier des réunions et la fourniture des comptes rendus devraient être examinées avec une plus grande circonspection. Quoiqu'il en soit, des consultations préalables avec les bureaux des organes et comités respectifs énoncés dans les propositions seraient des plus appropriées. Enfin, quant à la suggestion de report des activités de programme, nous partageons l'appréhension de nombreuses délégations quant à leurs incidences pratiques du fait, notamment, de l'imprécision des explications qui nous ont été fournies jusqu'à présent. Par conséquent, ma délégation souhaiterait avoir une présentation plus claire et plus détaillée des incidences sur les programmes avant de se prononcer sur tout report ou réduction de programme proposé. Il importe que nous prenions nos décisions à partir d'informations complètes et que nous le faisons en ayant pleinement conscience de toutes leurs répercussions.

Pour terminer, je réitère la ferme conviction de l'Indonésie que le respect des principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies implique l'acceptation de la responsabilité de la viabilité financière et de l'efficacité de l'Organisation. En disant cela, nous reconnaissons qu'il est possible d'améliorer et de rendre plus efficace le fonctionnement administratif et budgétaire de notre organisation. Mais il est également clair que nous avons atteint un point où les améliorations et les méthodes plus rentables ne sont pas, à elles seules, suffisantes pour résoudre la crise. Ce qu'il faut c'est, comme l'a dit le Secrétaire général, un nouveau consensus qui, dans un monde de plus en plus interdépendant, favoriserait l'établissement des conditions politiques essentielles et d'un climat fondé sur la solidarité et la confiance mutuelle nécessaire pour protéger la notion de multilatéralisme telle qu'elle est incarnée par les Nations Unies. L'Indonésie, comme toujours, est prête à coopérer pleinement à la solution de cette crise grave et sans précédent qui menace notre organisation.

M. BOUZIRI (Tunisie) : L'Organisation des Nations Unies a rendu depuis sa création, il y a maintenant 40 ans, des services considérables à la communauté internationale. L'importance que revêt l'Organisation pour les pays en développement, notamment, n'est plus à démontrer. Le soutien qui lui a été manifesté à l'occasion du quarantième anniversaire est en lui-même significatif. C'est pourtant cette même organisation qui se heurte aujourd'hui à des difficultés financières sans précédent dans son histoire. Il semble qu'elle subisse le contre-coup du marasme économique international qui sévit depuis un certain nombre d'années. Ce sont surtout les pays en voie de développement qui supportent les effets de cette crise persistante. Ces pays sont en effet loin, pour des raisons évidentes, de pouvoir la juguler ou en renverser la tendance étant donné qu'ils ne contrôlent ni les prix des matières premières ni les milliers de transactions monétaires qui ont quotidiennement lieu sur les places financières internationales. Il n'est donc pas étonnant que ces pays trouvent aujourd'hui extrêmement lourdes des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies qui, il y a quelques années seulement, étaient acquittées sans grande difficulté. Il n'empêche que, comme nous venons de l'apprendre, des pays en voie de développement ont entrepris, en dépit de graves problèmes économiques, de mettre à jour leurs contributions à l'Organisation.

Il est vrai également que cette crise n'est pas nouvelle. Cela fait déjà quelques années qu'un point intitulé "La crise financière de l'Organisation des Nations Unies" figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cette crise, comme vient de le rappeler le Secrétaire général, est essentiellement politique. L'absence d'un accord sur certains programmes et leur financement a fait que des Etats Membres ont opéré des retenues sur leurs contributions au budget. Le problème des retenues s'est trouvé fortement aggravé depuis que le principal contributeur a annoncé qu'il ne lui serait pas possible de verser sa contribution pour 1986 dans sa totalité. Cet aspect politique de la crise financière est complexe et ne pourra être résolu durant cette reprise de la quarantième session.

Il faudra attendre pour cela les propositions qui seront faites par le Groupe d'experts intergouvernementaux chargé par l'Assemblée générale de réfléchir à des mesures susceptibles d'améliorer la gestion et l'administration de l'Organisation.

Il est un fait que tous les Etats doivent se conformer aux dispositions de la Charte en payant leurs contributions dans leur totalité, car l'Organisation est bâtie sur les principes de l'universalité et de la solidarité dans l'effort. La Charte stipule clairement, en son Article 17, que :

M. Bouziri (Tunisie)

"Les dépenses de l'Organisation sont supportées par les Membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale."

L'Article 18 énonce, par ailleurs, que :

"Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix."

Toute action non conforme à ces règles contreviendrait au principe figurant à l'Article 4 et selon lequel tout Etat qui exprime le désir de devenir Membre de l'Organisation doit au préalable accepter les obligations découlant de la Charte. Il est, par conséquent, évident que les Etats Membres qui ont opéré des retenues sur leurs contributions au budget ont failli à leurs obligations vis-à-vis de la Charte. S'il est vrai que leurs préoccupations sont parfois compréhensibles, il n'en demeure pas moins qu'elles ne trouvent pas de justifications au plan juridique. De même que l'Organisation des Nations Unies n'aurait aucune chance de survivre si elle devait, de plus en plus, fonctionner sur la base d'un système "à la carte" comme il a été déjà dit ici. Nul ne devrait s'étonner des désaccords existant au sein de l'Organisation. Ils ne sont que le reflet de l'état de notre monde. Refuser d'admettre cette réalité faite d'une large diversité ne contribuerait en rien à promouvoir la compréhension et la concorde entre les nations. Celles-ci, est-il besoin de le rappeler, font leur entrée dans l'Organisation suite à une déclaration de l'Assemblée générale sur recommandation expresse du Conseil de sécurité. Lorsque les membres permanents du Conseil de sécurité ont, au fil des ans, acquiescé à l'accession de nouveaux pays à l'ONU, ils ont accepté par-là même la démocratisation de notre organisation et devraient, c'est la logique même, accepter toutes les conséquences de cette démocratisation.

Ma délégation estime que la meilleure façon qui soit, dans l'état actuel des choses, d'exprimer son soutien à l'Organisation des Nations Unies serait d'en respecter strictement la Charte. Un appel a été lancé dans ce sens par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés au terme de la réunion qu'ils ont tenue dernièrement à New Delhi.

Ils ont, par la même occasion, réaffirmé leur soutien indéfectible à l'Organisation pour le rôle primordial qu'elle a joué dans le domaine de la décolonisation et de la promotion du multilatéralisme comme principal outil du dialogue et de la concertation au niveau mondial.

M. Bouziri (Tunisie)

C'est plus que jamais de dialogue et de concertation qu'ont besoin les Etats Membres pour rétablir un minimum de confiance entre eux et aspirer à résoudre les graves difficultés que traverse l'Organisation.

Ma délégation estime à cet égard qu'il ne servirait à rien d'exacerber les différends au sein d'une organisation qui n'en manque pas. Une telle attitude ne ferait que rendre un consensus difficile, voire impossible.

L'Organisation des Nations Unies, est-il besoin de le rappeler, doit sauvegarder son caractère fondamental de forum universel pour garantir sa pérennité. C'est précisément conscient de cette réalité que le Secrétaire général a décidé de faire sienne la responsabilité de résorber une majeure partie du déficit budgétaire qui est apparu depuis le début de l'année en prenant les mesures rigoureuses que vous connaissez. Celles-ci ont culminé avec les propositions figurant dans son rapport paru le 12 avril dernier. Ces mesures, qui ont été approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, nous sont présentées sous la forme d'un tout indissociable.

Ma délégation loue à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général pour dégager des économies de l'ordre de 60 millions de dollars.

Un examen attentif du rapport démontre clairement que des sacrifices de la part de toutes les parties concernées seront nécessaires à la réalisation d'un tel objectif. Les Etats Membres, notamment, sont appelés à accepter que des réunions importantes soient reportées ou abrégées. Des réductions, sur les plans tant de la qualité que de la quantité, sont proposées concernant la documentation. Le rapport du Secrétaire général comporte en outre des zones d'ombre nécessitant des informations supplémentaires. Ma délégation fait confiance au Secrétaire général quant au choix des programmes concernés par les mesures d'économie. Mais elle ne peut cependant s'empêcher d'exprimer son inquiétude devant les restrictions ou reports touchant des questions d'une importance primordiale pour les pays non alignés, telles que celles de la Palestine et de la Namibie et l'action en faveur du développement. Ma délégation serait heureuse de voir le Secrétaire général faire preuve de la plus grande circonspection dans le choix des activités devant faire l'objet de mesures d'économie. Elle est prête à coopérer avec lui en la matière. Nous espérons néanmoins que le document final pourra rallier l'accord de toutes les délégations. Un tel objectif constitue, à notre sens, une condition primordiale pouvant préparer le terrain à un climat susceptible de favoriser des solutions durables à la crise financière aiguë que connaît l'Organisation des Nations Unies.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer nos sentiments de profonde sympathie au peuple et au Gouvernement de l'Union soviétique à l'occasion de la terrible catastrophe qui s'est produite dans une usine nucléaire d'Ukraine. En tant que pays voisin de l'Union soviétique, nous avons bien entendu suivi avec préoccupation le déroulement des événements tragiques survenus ces jours derniers. Ces événements ont prouvé combien il est crucial de fournir dès le départ des renseignements complets et détaillés par des voies ouvertes et directes, de façon à permettre à tous les pays touchés par la tragédie de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées.

La position de base du Gouvernement norvégien sur la question que l'Assemblée examine actuellement, "La crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies", a été exposée dans une déclaration publiée par les ministres nordiques des affaires étrangères le 9 avril dernier. Etant donné que cette déclaration a déjà été diffusée en tant que document officiel de l'Assemblée générale sous la cote A/40/1107, je n'ai nul besoin d'en parler en détail. Qu'il me suffise de dire en cette occasion que notre position se fonde, entre autres, sur le principe fondamental selon lequel tous les Etats Membres, qu'ils soient petits, moyens ou grands, doivent accepter pleinement la responsabilité qui leur incombe en ce qui concerne le financement de l'Organisation des Nations Unies et agir en conséquence. A notre avis, tous les Etats Membres sans exception ont l'obligation, aux termes de la Charte, de verser leur contribution intégralement et en temps voulu. Les retenues, sous quelque forme qu'elles se présentent et quelle qu'en soit la raison, sont contraires à ces obligations et ne sauraient de ce fait être acceptées. De telles décisions unilatérales - de telles retenues - de la part d'Etats Membres sapent l'autorité de l'Organisation et font qu'il est impossible d'en assurer la gestion. Les problèmes de gestion sont en outre aggravés par le retard considérable intervenant dans le versement des contributions mises en recouvrement. Le non-respect, par un grand nombre d'Etats Membres, de leurs obligations financières est néfaste; c'est une chose inacceptable et extrêmement regrettable.

Les questions examinées à cette reprise de session ont trait au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et j'ai l'intention, dans mon intervention, de n'évoquer que ces seules questions. Mais toute discussion de questions de financement et d'économie serait à notre avis incomplète si l'on ne

M. Vraalsen (Norvège)

disait mot de la dette de plus de 200 millions de dollars qui pèse actuellement sur l'Organisation relativement aux opérations de maintien de la paix. Cet état de choses lamentable est dû au fait regrettable qu'un groupe de pays se déroberent aux responsabilités financières qui leur incombent à cet égard. Et le résultat de cette situation déplorable est qu'elle impose un fardeau économique injuste aux pays contributeurs de contingents, dont certains appartiennent au groupe de pays les moins développés.

C'est avec un sentiment de satisfaction mélangée d'inquiétude que ma délégation a écouté les déclarations prononcées durant ces jours derniers du haut de cette tribune et les discussions beaucoup moins officielles et plus pratiques qui se sont déroulées dans les couloirs de la maison.

Les nombreuses paroles encourageantes prononcées au sujet de l'Organisation, les engagements pris à l'égard des idéaux des Nations Unies et des buts et principes de la Charte, les promesses de respecter les obligations découlant de la Charte et la volonté déclarée de certaines délégations de répondre à l'appel du Secrétaire général et d'assumer pleinement leurs responsabilités financières sont une source de satisfaction. Ma délégation se félicite à n'en pas douter de cette évolution, qu'elle juge très encourageante.

M. Vraalsen (Norvège)

Cependant, dans notre évaluation de cette évolution, certains indices d'un genre différent nous incitent à faire quelques réserves. Ma délégation craint que la façon dont les choses ont été présentées puisse amener certains à penser que cette crise, grâce à une amélioration relative de la situation de trésorerie, est maintenant terminée. L'analyse présentée dans les documents dont nous sommes saisis pourrait, dans une certaine mesure, prêter à confusion et des éclaircissements pourraient s'imposer. Mais quelle que soit la situation, je crois qu'il me faut ici lancer un avertissement : les problèmes financiers des Nations Unies demeurent une réalité. Quelle que soit la façon dont nous présentons les chiffres, quelles que soient les additions ou les soustractions, le fait est qu'à la suite des retenues prévues, l'Organisation, même dans le meilleur des cas, se trouvera confrontée à un déficit considérable en 1986. Il sera très difficile de compenser ces retenues car il n'y a pas de réserves pour ce faire. La raison en est que toutes les réserves ont été épuisées en décembre de l'année dernière à la suite de l'accumulation des retenues sur une longue période.

Il ne faut pas oublier à ce stade que le Secrétaire général fonde ses calculs de prévisions de recettes pour 1986 sur des hypothèses qui, au mieux, peuvent être qualifiées d'extrêmement fragiles. L'hypothèse selon laquelle tous les Etats Membres verseront entièrement leurs contributions mises en recouvrement en 1986 semble à ma délégation - aussi fortement que nous voudrions le croire - trop belle pour être vraie. Dans quelques mois, la situation de trésorerie pourrait être beaucoup plus difficile et précaire que ne l'envisage le Secrétaire général dans son rapport. Il va sans dire que dorénavant la situation de trésorerie doit être suivie de très près et il serait utile que les Etats Membres fassent savoir au Secrétaire général et à ses collaborateurs le moment précis auquel leurs contributions seront versées.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous dit que la crise à laquelle nous sommes confrontés est avant tout une crise politique. Ma délégation, quant à elle, accepte pleinement cette opinion. C'est une crise politique qui découle d'un mépris envers les obligations découlant de la Charte et du manque d'accord entre les Etats Membres sur des questions aussi fondamentales que les programmes et leurs priorités relatives, l'utilisation des ressources, les procédures d'élaboration du budget et la répartition des dépenses de l'Organisation. A plus long terme, restaurer la stabilité financière des Nations Unies exigera des Etats Membres

M. Vraalsen (Norvège)

qu'ils s'attaquent à ces problèmes et à d'autres problèmes fondamentaux concernant la façon dont l'Organisation s'acquitte de ses fonctions et son financement.

Il est clair pour ma délégation que les Membres de l'Organisation doivent disposer d'assez de temps pour se préparer pour que nous puissions entamer un véritable dialogue constructif, pour que puisse se développer un tel dialogue, dialogue dans le cadre duquel la recherche de solutions durables pourrait s'effectuer de façon ordonnée et dans la coopération. Dans ce processus, il faudra rechercher et identifier des mesures réalistes susceptibles d'aboutir à un accord sur la détermination des priorités, du niveau et du contenu du budget-programme et des ajustements structurels et de procédure à apporter à l'Organisation et notamment au Secrétariat. Toutes ces mesures devraient aboutir à une plus grande efficacité et à des économies. Ma délégation voudrait encourager toutes les délégations à accorder la plus grande attention aux problèmes plus fondamentaux auxquels l'Organisation doit faire face. J'espère que ces problèmes seront abordés en tant que questions urgentes au niveau politique tout au début de la quarante et unième session de l'Assemblée générale et sur la base du rapport du Groupe des Dix-Huit.

Mais ce ne sont pas là les questions que l'on nous a invités à examiner et sur lesquelles nous devons nous prononcer à cette reprise de la quarantième session. Ce que le Secrétaire général nous demande, c'est d'examiner les problèmes immédiats résultant du déficit de trésorerie pour cette année. Nous avons été invités à examiner les propositions du Secrétaire général visant à effectuer des économies à court terme pour contribuer à améliorer la situation de trésorerie critique et à nous prononcer sur elles et, ce faisant, à nous donner plus de temps pour l'examen plus approfondi dont je viens de parler - et ce temps nous est terriblement nécessaire à tous.

Ma délégation appuie l'approche suggérée par le Secrétaire général. A notre avis, les discussions que nous avons eues au cours de ces derniers jours, et même celles qui vont se dérouler au cours des jours à venir, montrent que le Secrétaire général a adopté l'approche qui convient. Même les propositions très limitées quant à leur portée et quant à leur contenu financier qu'ils nous a présentées et qui nous sont soumises pour examen ont provoqué une certaine consternation et suscité des débats. Et là je me demande ce qui se serait passé s'il était allé, à ce stade, au-delà de ces propositions, ce que certaines délégations prétendent qu'elles auraient aimé qu'il fasse.

M. Vraalsen (Norvège)

Ma délégation peut appuyer les propositions du Secrétaire général en tant que solution d'ensemble. Nous le faisons, comme d'autres délégations, avec difficulté. Il y a certains éléments additionnels que nous aurions aimé voir inclure et d'autres que nous aurions souhaité voir éliminer. De même, on trouve dans la solution d'ensemble du Secrétaire général certains éléments que nous aurions aimé y voir inclure. Par exemple - et c'est là le cas de certaines autres délégations qui ont déjà pris la parole - nous aurions beaucoup aimé y voir figurer la réunion de 1986 de la Sous-Commission des droits de l'homme sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités et celle du Groupe de travail sur les populations aborigènes. Si l'on reprend la solution d'ensemble du Secrétaire général pour y apporter certains ajustements - autres que mineurs - ma délégation n'aura d'autre choix que d'insister pour que l'on inclue la réunion de la Sous-Commission.

J'espère sincèrement que nous n'aurons pas à faire face à une telle situation. Ma délégation demande instamment à toutes les délégations d'accorder leur plein appui au Secrétaire général et d'accepter ses propositions. Car, de l'avis de ma délégation, il ne mérite rien de moins de notre part. Et par une décision prise par consensus - et je tiens à souligner : décision prise par consensus - à la présente session, donnons au Secrétaire général les moyens financiers et administratifs de gérer comme il se doit nos activités pendant le reste de l'année 1986.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Au nom de ma délégation, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter nos condoléances à l'occasion de la disparition de M. Prebisch, le premier Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Nous présentons également nos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Union soviétique pour les pertes subies à la suite de l'accident nucléaire qui s'y est produit.

Je voudrais exprimer toute notre gratitude au Secrétaire général et à ses collaborateurs et au personnel, pour la grande compréhension dont ils ont fait preuve et la grande coopération qu'ils ont offerte dans la recherche de solutions pratiques permettant de surmonter les difficultés de la crise financière actuelle et pour maintenir le bon fonctionnement et la cohésion des Nations Unies dans l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble, comme l'énonce la Charte des Nations Unies.

Le rapport succinct qui nous a été présenté par le Secrétaire général dans le document A/40/1102 et ses additifs nous fournit une description factuelle de la situation financière et administrative actuelle et de ses conséquences négatives si aucune décision ou mesure d'urgence n'est prise pour les éviter.

Le Secrétaire général, en sa qualité d'administrateur en chef de l'Organisation, a déployé des efforts positifs à cet égard, en prenant des mesures d'urgence très utiles. Il a fait face aux difficultés de l'Organisation en proposant des solutions à court terme et en usant effectivement des pouvoirs qui lui sont conférés. Il a adopté certaines mesures qui ont permis de réduire notablement les dépenses et il a l'intention de prendre d'autres mesures qui permettraient de réduire de façon importante les dépenses exorbitantes de l'Organisation internationale.

Comme d'autres, nous souscrivons également à ce qu'a mentionné à juste titre le Secrétaire général, à savoir que la crise financière revêt une dimension politique très claire et nous estimons, par conséquent, qu'il est important d'examiner en profondeur les aspects techniques à l'Assemblée générale et dans les comités compétents. Heureusement, l'Assemblée générale a décidé aujourd'hui de renvoyer les aspects techniques de cette question à la Cinquième Commission qui a compétence en la matière.

M. Al-Ansi (Oman)

Parce que l'Oman est un pays en développement, nous adhérons à la méthode adoptée par le Groupe des 77, qui représente le consensus de ses membres. En ce qui concerne la méthode utilisée pour aborder les aspects économiques, administratifs et financiers de cette crise, en tant que pays non aligné, l'Oman s'associe au consensus réalisé dans ce domaine à la Réunion des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui a eu lieu à New Delhi, sur les dimensions politiques et ses conséquences pour l'avenir de l'Organisation et de ses objectifs. C'est pourquoi nous souscrivons à l'avis émis en la matière par le Mouvement des non-alignés, tel que mentionné par le représentant de l'Inde, et sans aucun doute nous attachons la plus grande importance à la nécessité de tenir compte, dans l'application des mesures énumérées par le Secrétaire général au paragraphe 21 de son rapport, de la poursuite des programmes directement liés à des questions importantes et délicates relevant de la création des Nations Unies, notamment les causes des peuples de Namibie et de Palestine, ainsi que d'autres questions d'un intérêt vital pour les pays du tiers monde.

Dans ce contexte, la continuité du programme de travail du Comité spécial chargé d'étudier les pratiques israéliennes dans les territoires occupés est d'une importance extrême. Ce programme doit rester tel quel.

Puisque nous pouvons supposer que les propositions présentées par le Secrétaire général peuvent constituer la solution à court terme de la crise, nous voudrions garder à l'esprit les aspects à long terme de cette crise que connaît l'Organisation des Nations Unies depuis les années 60. Cette crise a été définie par le Secrétaire général comme étant surtout une crise politique due au non-respect des obligations qui découlent de la Charte et de l'absence d'accord entre les Etats Membres sur la façon de financer et d'utiliser l'Organisation pour réaliser ses objectifs. C'est pourquoi nous attendons les résultats des débats du Groupe de 18 experts intergouvernementaux nommés pour étudier les aspects à long terme de ce problème et pour parvenir à une solution. Ce problème se pose depuis 1963. Centrer l'attention sur les questions de recettes et de finances ne réglera pas le problème. Nous devrions prendre dûment en considération la question des dépenses. Nous sommes sûrs que le Secrétaire général a accordé à cette question la plus grande attention et qu'il continuera à l'avenir, afin que les Nations Unies puissent rationaliser leurs dépenses à un niveau tolérable.

M. Al-Ansi (Oman)

Des décisions et des conclusions, qu'elles portent sur les aspects à court terme ou à long terme, doivent donc être adoptées par consensus, à notre avis. Une question d'une telle importance ne devrait en aucune façon être réglée par un vote avec les divergences, les positions et les réactions qu'il implique. Pour parvenir à ce consensus, il importe de convenir de dénominateurs communs dont il faudra tenir compte en examinant les solutions proposées, de façon à rallier les suffrages de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée par la génération précédente, et la forme idéale qu'elle revêt aujourd'hui, représente un devoir très précieux dont nous devons nous acquitter. De même, nous devons préserver la validité des objectifs des Nations Unies et les transmettre, intacts, aux générations à venir, comme l'ont souligné les dirigeants de la plupart des pays du monde lors de la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies qui encourage, depuis la seconde guerre mondiale, le dialogue et qui a consacré, au titre de la Charte, l'égalité entre les Etats dans le déroulement de ses travaux et dans ses prises de décisions, est digne de respect. L'Oman, qui respecte les buts et principes de la Charte des Nations Unies, s'est toujours acquitté de ses obligations à l'égard des Nations Unies, même si la contribution du Sultanat d'Oman au budget ordinaire, telle qu'évaluée dans la répartition des contributions adoptée par le Comité des contributions, a augmenté de 100 p. 100, sans qu'ait été pris en compte l'accroissement en termes réels des dépenses des programmes de développement général, ni le fait que le nombre d'habitants mentionné dans le recensement approximatif et provisoire de 1978 et qui sert de critère dans les calculs des Nations Unies, ait augmenté et atteint maintenant 2 millions de personnes.

M. Al-Ansi (Oman)

Nous devons également prendre en compte le fait que nous sommes l'un des pays qui, sur le plan financier, dépendent d'une seule ressource : le pétrole. La baisse du prix du pétrole, plus de 40 p. 100, a entraîné des difficultés et des répercussions économiques susceptibles de nuire aux programmes nationaux de développement et au financement de nos engagements à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

Nous aimerions voir les Etats Membres continuer à s'acquitter de leurs obligations, et nous appuyons les efforts faits à cet égard par le Secrétaire général.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Avant tout, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements et sa gratitude au Secrétaire général des Nations Unies et aux délégations pour leur expression de condoléances à l'occasion de l'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ces condoléances seront transmises au Gouvernement de la RSS d'Ukraine.

Je saisis l'occasion de souligner que nous rejetons la façon sensationnelle dont la presse occidentale, particulièrement aux Etats-Unis, a rapporté cet accident et ses conséquences. Par exemple, aux Etats-Unis le bruit a été répandu que cet accident aurait fait des milliers de victimes, alors qu'en fait deux personnes ont été tuées et 197 hospitalisées - dont 49 ont pu quitter l'hôpital après un examen médical.

D'après un rapport reçu du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine, le niveau des radiations à la centrale nucléaire de Tchernobyl et dans la zone environnante s'est amélioré. La qualité de l'air au-dessus du reste du district de Kiev et de la ville de Kiev ne suscite aucune inquiétude. La qualité de l'eau potable et de l'eau des rivières ainsi que des réservoirs est conforme aux normes. L'état de l'environnement fait l'objet d'un contrôle permanent.

Les entreprises, les usines, les kolkhozes, les installations et les bureaux fonctionnent normalement.

La partie soviétique a informé officiellement l'Agence internationale de l'énergie atomique de cet accident et des mesures qui ont été prises pour y remédier.*

* M. Moseley (Barbade), vice-président, assume la présidence.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

L'ONU occupe une place particulière à l'intérieur du système des relations internationales contemporaines. Sa création il y a 40 ans avait au premier chef pour but de :

"préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances." Cette disposition fondamentale et centrale de la Charte des Nations Unies définit le rôle que l'ONU doit jouer dans les relations internationales contemporaines. Elle doit contribuer à maintenir la paix et la sécurité internationales, réaliser la coopération internationale et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Il ne fait aucun doute que les problèmes financiers actuels de l'ONU, dont nous discutons aujourd'hui, ont un effet sur son aptitude à traiter efficacement des tâches complexes dont elle a la charge. Les possibilités envisagées dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix internationale sont loin d'avoir été épuisées. Cependant, un certain nombre de programmes des Nations Unies sont réduits et la tenue des sessions d'organes de l'Organisation est reportée à une date ultérieure. Tout cela suscite alarme et inquiétude dans la communauté internationale, ce dont témoigne le débat d'aujourd'hui.

Chacun sait qui est responsable de la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies et qui sape ses fondements. La série de mesures adoptées récemment par les autorités américaines en ce qui concerne l'ONU et certaines missions d'Etats Membres de l'ONU nous permet de conclure que les autorités du pays hôte violent l'obligation qui leur est faite d'assurer les conditions indispensables à une activité normale de l'ONU et à une participation sans obstacle à ses travaux par tous les Etats Membres.

En outre, tout est fait pour compliquer les activités de l'Organisation et créer des obstacles. Ainsi, les autorités du pays hôte imposent des limitations numériques au personnel de certaines missions, notamment à la très petite Mission permanente de la RSS d'Ukraine auprès des Nations Unies. Elles limitent le déplacement des ressortissants des pays socialistes et d'autres pays, qui sont employés dans leurs missions respectives ou aux Nations Unies. Maintenant, au nombre des moyens de subversion utilisés contre toute l'Organisation, s'ajoutent des pressions financières qui sont exercées sans aucun doute pour asservir l'Organisation aux intérêts des Etats-Unis.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Notre délégation condamne les mesures des Etats-Unis, qui ont pour but de réduire arbitrairement leurs contributions au budget de l'ONU, contrairement aux obligations que ce pays assument en vertu de la Charte et aux dépens de l'efficacité de l'Organisation.

L'Organisation internationale et intergouvernementale, les Nations Unies, ne doit pas et ne peut pas être l'outil d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. C'est pourquoi elle est internationale : elle a en effet pour but de servir les intérêts de tous les peuples et de tous les Etats. Un monde meilleur n'est possible que s'il est un monde pour tous et s'il est édifié grâce aux efforts de tous.

La RSS d'Ukraine s'acquitte scrupuleusement de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation, s'inspirant strictement à cet égard des dispositions de la Charte des Nations Unies. Compte tenu de la situation financière difficile de l'Organisation, le Gouvernement de la RSS d'Ukraine a décidé de verser avant terme sa contribution au budget ordinaire de l'ONU au cours du premier semestre de la présente année. Cela a été fait le 16 avril dernier. De même, nous avons versé avant terme notre contribution mise en recouvrement en 1985.

Par ailleurs, la délégation de la RSS d'Ukraine tient à souligner énergiquement qu'elle ne contribuera pas à compenser le déficit budgétaire des Nations Unies dont sont responsables les activités des Etats-Unis qui vont à l'encontre de la Charte. L'attitude et la position de la RSS d'Ukraine en ce qui concerne les questions budgétaires, financières et administratives de l'ONU s'inscrivent dans le cadre d'un appui de principe à l'Organisation, notre participation active à ses activités et de notre désir de la voir renforcer son efficacité, afin de pouvoir maintenir la paix et la sécurité.

En examinant les questions budgétaires de l'ONU, nous croyons que les fonds imputés au budget doivent être dépensés rationnellement et économiquement et qu'ils doivent au premier chef servir à accomplir les grandes tâches de l'Organisation, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Compte tenu de sa position de principe, la RSS d'Ukraine - qui est au nombre des 14 principaux contributeurs au budget des Nations Unies - ne peut consentir à ce que ses contributions et celles d'autres Etats Membres soient utilisées abusivement pour l'exécution de tâches étrangères à l'Organisation ou, plus particulièrement, pour des objectifs qui sont contraires aux dispositions de la Charte. Nous sommes particulièrement préoccupés par les cas d'utilisations inefficaces des ressources budgétaires.

Les moyens de résoudre ce problème complexe sont décrits dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. La délégation de la RSS d'Ukraine l'a étudié avec attention et nous notons qu'un travail considérable a été accompli pour accroître l'efficacité, l'économie et l'efficience dans les activités des Nations Unies. Nous appuyons l'orientation générale donnée par le Secrétaire général dans ce domaine.

Comme de nombreux autres pays, la RSS d'Ukraine s'inquiète sérieusement du rythme de croissance excessif et injustifié du budget des Nations Unies qui, au cours des 10 dernières années, a été multiplié par quatre et a atteint un milliard et demi de dollars par an. Il faut noter en particulier que le budget augmente beaucoup plus rapidement que le PNB et le revenu national des Etats Membres. Nous nous trouvons donc ainsi devant une situation nettement contradictoire où les ressources des Etats Membres de l'ONU - et la portion des ressources qu'ils sont disposés à octroyer à l'Organisation - progressent beaucoup plus lentement que leur revenu au budget. Ce paradoxe ne saurait exister plus longtemps. Il est maintenant nécessaire de le résoudre par une planification plus rationnelle et plus économique des dépenses de l'ONU.

Notre délégation estime que la structure de l'Organisation et l'étendue de ses activités devraient être déterminées par le montant des ressources que les Etats Membres allouent aux Nations Unies. Il importe d'établir des priorités strictes dans les activités des Nations Unies, en tenant compte de leur importance, de leur urgence et des possibilités réelles de leur réalisation dans les délais proposés. En définissant les programmes prioritaires, il faut tenir compte d'autres moyens possibles de les réaliser dans le cadre du système des Nations Unies pour arriver à une plus grande coordination et éliminer les chevauchements.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A notre avis, des économies importantes pourraient être réalisées par l'utilisation du personnel existant, dont les salaires représentent environ 80 p. 100 du budget ordinaire. Nous estimons que l'efficacité de l'Organisation et de son secrétariat doit être renforcée par l'accroissement de la productivité, de la responsabilité et de la conscience professionnelles, et par l'amélioration des méthodes de gestion, et non pas par l'augmentation quantitative des effectifs.

Par contre, la lutte contre l'accroissement quantitatif ne devrait pas empêcher l'entrée au Secrétariat de ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés, par l'adoption de mesures de "gel" dans le recrutement. Ces mesures portent en premier lieu préjudice aux pays dont les ressortissants détiennent des contrats de durée temporaire ou limitée, et elles empêchent l'application du règlement de la Charte selon lequel le personnel doit être recruté sur une base géographique large. Notre délégation insiste pour que le gel ne s'applique pas aux ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés, dont la RSS d'Ukraine fait partie.

Des économies non négligeables pourraient être obtenues en améliorant les méthodes de recrutement du personnel, en utilisant le détachement et la rotation quinquennale des postes. Etant donné notamment la situation financière très difficile dans laquelle se trouve l'Organisation, cela donnerait une plus grande flexibilité au Secrétaire général dans l'annulation ou la réduction de programmes caducs, inefficaces et secondaires et dans la terminaison des contrats du personnel dont le travail ne répond pas aux exigences. Il ne serait plus nécessaire de former à des prix élevés du personnel permanent pour de nouveaux programmes car il serait bien plus simple de recruter du personnel nouveau compétent qui satisfasse aux exigences du poste.

Aujourd'hui, l'humanité n'a pas de tâche plus urgente que de maintenir et de garantir la paix et la sécurité internationales et de préserver l'efficacité du système des Nations Unies; les Nations Unies doivent contribuer à l'exécution de cette tâche vitale. Les objectifs des Nations Unies sont tout à fait conformes à la politique énoncée récemment au XXVIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, en particulier à la proposition sur le système de sécurité internationale qui, à son tour, s'harmonise avec les objectifs de l'Année internationale de la paix des Nations Unies, comme il a été indiqué dans l'intervention du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, où il déclarait que :

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

"Nous estimons que l'idéal est un monde sans armes, sans coercition, sans recours à la force, un monde où chaque peuple peut vivre dans des conditions de justice et de sécurité et déterminer librement son propre destin. Notre planète est trop petite et trop fragile pour les guerres et les politiques de recours à la force."

Pour utiliser au mieux le potentiel des Nations Unies, il est très important que nous trouvions une solution opportune aux questions importantes liées au mécanisme budgétaire et au personnel de l'Organisation. En tout premier lieu, il faut que tous les Membres de l'Organisation unissent leurs efforts pour trouver des solutions bien équilibrées et mutuellement acceptables.

Au cours de sa rencontre avec le Secrétaire général, le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste d'Ukraine, M. Tcherbitsky, a souligné que la RSS d'Ukraine continuera de contribuer au renforcement du rôle de l'Organisation comme instrument efficace de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Je ne saurais commencer mon intervention sans rendre hommage à la mémoire de Raúl Prebisch, personnalité éminente de l'Amérique latine et du tiers monde, qui a révolutionné la conception moderne du développement, brisé les tabous historiques qui l'obscurcissaient et le déformaient et qui a lutté inlassablement au service de la justice et de la compréhension entre les peuples. Son inspiration et son exemple continueront de nous inspirer dans notre lutte.

Dans l'exercice de ses attributions, le Secrétaire général nous a convoqués pour examiner la situation sur laquelle il nous a fait rapport, pour nous faire connaître les mesures à sa portée qu'il a adoptées avec rapidité et décision, et nous soumettre celles qui font appel à notre responsabilité individuelle et collective. Mon pays a répondu rapidement à son appel en effectuant ces jours-ci un versement qui réduit considérablement ses arriérés.

M. Alzamora (Pérou)

De l'avis de ma délégation, cette situation revêt trois aspects principaux : un aspect financier, un aspect politique et un aspect moral. L'aspect proprement financier n'est pas nouveau dans notre organisation et il est réglé dans l'immédiat par le type de mesures proposées par le Secrétaire général lorsque celles-ci sont appliquées avec l'impartialité et le réalisme voulus.

Certains des ingrédients politiques ne sont pas nouveaux non plus car ils ont caractérisé d'autres crises semblables dans le passé et se traduisent dans le respect sélectif et arbitraire par certains Etats Membres de leurs obligations financières.

Ce qui est nouveau, ce sont les intentions politiques dangereuses qui se cachent derrière la crise actuelle; son contexte général donne à la crise un caractère hautement politique. Même si cela a été reconnu au cours du débat, cet aspect politique de la crise est curieusement masqué par l'intitulé du nouveau point de l'ordre du jour qui a été adopté.

En effet, la crise financière actuelle de même que les mesures qui l'accompagnent obéissent à une intention très claire d'affaiblir notre organisation, de compromettre son indépendance, de neutraliser son importance en tant qu'instance de discussion et de négociation, et de limiter la capacité qu'ont ainsi les pays de défendre efficacement leurs intérêts politiques et économiques.

Cette intention, qui n'est pas le fait exclusif d'un seul pays, vise en fin de compte à éroder la viabilité du multilatéralisme en tant que système collectif de garanties pour le remplacer par un système de relations bilatérales qui se prêtent à l'exercice de la puissance politique, économique et militaire sans l'ingérence fâcheuse d'instances internationales.

C'est ce même objectif que vise l'attaque concertée contre d'autres organisations multilatérales qui, par une curieuse coïncidence, sont toutes dirigées par des hommes du tiers monde, attaque qui s'est intensifiée à mesure qu'ils adoptaient une position de contestation face au statu quo et aux situations privilégiées de pouvoir politique et économique cherchant à se perpétuer.

Enfin, il y a l'aspect moral car les pays industrialisés se voient aujourd'hui soudainement enrichis davantage par la chute dramatique des prix du pétrole et de toutes les matières premières et par les énormes transferts de ressources en provenance des pays en développement grâce à un gigantesque mécanisme de suction, celui de la dette extérieure. Tout cela pris ensemble représente des recettes supplémentaires de plus de 100 000 milliards de dollars que ces pays industrialisés

M. Alzamora (Pérou)

qualifient eux-mêmes avec ironie de "cadeau du pauvre". Et ces pays ont choisi ce moment de richesse incomparable pour limiter leurs contributions, restreindre la coopération internationale, se retirer d'organisations multilatérales et se soustraire d'une façon plus ou moins importante aux efforts collectifs en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice.

Ces facteurs combinés font que nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation pressante de déficit qu'il faut régler à temps par des moyens pratiques pour maintenir la viabilité de l'Organisation et garantir son efficacité opérationnelle jusqu'à ce qu'on aboutisse à des règlements de fond sur les questions budgétaires fondamentales qui sont essentiellement d'ordre politique.

En effet, si en réglant les problèmes immédiats nous ne prenons pas en considération les problèmes de fond, nous risquons de commettre une erreur fatale pour l'avenir de l'Organisation et, partant, pour l'avenir des pays en développement. La solution de cette crise doit nécessairement impliquer le règlement des problèmes qui l'ont provoquée et passer par la démocratisation de l'Organisation et de ses structures de pouvoir interne, de façon à ce qu'elle devienne plus égalitaire et équitable et qu'elle ne continue pas d'être l'instrument complémentaire de la domination. Il faut arriver à la démocratisation de la puissance financière, et non pas s'en servir comme arme pour limiter l'indépendance de l'Organisation, influencer ses décisions ou réclamer des situations privilégiées.

Voilà pourquoi ma délégation se félicite des déclarations faites il y a quelques jours par le Secrétaire général, lesquelles ont été reproduites hier dans la presse locale, à propos de la nécessité de faire en sorte qu'aucun pays ne dispose d'une capacité financière qui lui permette d'exercer un contrôle sur l'Organisation. Cette préoccupation correspond aux opinions exposées par le Pérou à cette même tribune, quand son président a déclaré :

"Nous préférons une organisation plus pauvre, moins bureaucratique, mais une organisation plus fière de sa dignité morale." (A/40/PV.5, p. 6)

Nous voulons une organisation indépendante, une organisation souveraine dans ses décisions et dans ses actes, que la puissance économique ne pourra plus subordonner ou menacer, même si pour cela - comme nous le pensons - il faut modifier et simplifier sa structure administrative et procéder à une répartition plus rationnelle des ressources en fonction des critères politiques fondamentaux sur lesquels repose l'autorité morale et politique de l'Organisation et qui sont la base indispensable de son efficacité.

M. Alzamora (Pérou)

C'est à la réalisation de cet objectif ultime que ma délégation s'engage à collaborer de tous ses efforts et, dans une première phase, nous cherchons à compléter et à appuyer les efforts du Secrétaire général pour sauvegarder l'efficacité, l'indépendance et le prestige de l'Organisation, mais aussi la confiance que les plus éminentes personnalités des Etats Membres lui ont renouvelée il y a six mois à peine.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre solidarité en adressant nos condoléances au Gouvernement et aux familles des victimes du tragique accident du réacteur nucléaire en Ukraine. Nous espérons que les radiations ne se propageront pas et qu'elles n'auront pas d'effets durables dans la région ou ailleurs. Nous exprimons aussi, à l'occasion de ce tragique événement, nos condoléances au Gouvernement et au peuple soviétiques avec lequel nous avons des liens d'amitié chaleureux et cordiaux.

Cette tragédie doit une nouvelle fois rappeler à chacun d'entre nous le danger des armes nucléaires. C'est la preuve que le danger réside dans leur existence même. Elles peuvent être dangereuses même si l'homme ne le souhaite pas. Leur élimination est un devoir impératif de notre temps.

M. Engo (Cameroun)

La délégation de la République du Cameroun a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général d'offrir cette occasion d'examiner la crise financière actuelle de l'Organisation.

Mon pays est né du processus multilatéral institué par l'Organisation des Nations Unies et lancé par la force d'un rêve universel qui tendait au redressement des erreurs d'un passé tragique, rêve porté par la détermination d'instiller dans le système international de nouvelles perspectives de coopération entre Etats, dans le respect de la dignité humaine, l'égalité des droits des peuples et l'autodétermination.

Le Gouvernement et les peuples camerounais ont des raisons nombreuses de s'inquiéter, surtout parce que notre nation est un enfant de cette organisation. Cela étant, nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité internationales ne pourront être instaurées que si chaque Etat respecte les principes et obligations énoncés dans la Charte des Nations Unies. Quels que soient les faits qui menacent l'efficacité du système ici, ces mêmes faits nous menacent inévitablement tous, grandes et petites nations, car l'instauration d'une paix durable et de la sécurité, qui favorisent le développement, dépend du maintien d'une volonté politique inébranlable nécessaire à la réalisation des nobles idéaux qui sont à l'origine de cet organe universel.

A notre époque, il semble impossible de faire fructifier notre imagination à partir d'une interprétation des actes des dirigeants du monde ou des événements intervenus dans les relations internationales. C'est un peu comme si une nouvelle ère était apparue, où les idéaux reflétés dans notre Charte commençaient à agacer certains d'entre nous. La foi sinistre de l'homme dans une éthique ancestrale primitive de domination et sa nostalgie de cette éthique semblent s'insinuer dans les relations internationales dans tous les domaines.

Nous voudrions par conséquent lancer un appel aux riches et aux forts de cette génération. Il faut que les chefs soient inspirés; il faut qu'ils oeuvrent pour le bien commun, notamment dans une période de l'histoire assombrie par une atmosphère de crise dans tous les domaines de l'existence humaine. Nous devons tous trouver les meilleurs moyens, les moyens justes et équitables, permettant de garantir notre survie.

M. Engo (Cameroun)

Si cette organisation ne survit pas et ne permet pas la préservation et la réalisation des rêves de ceux dont le pouvoir d'imagination a permis sa création, nous périrons tous dans un raz-de-marée incontrôlable. Personne ne doit nourrir l'illusion dangereuse que les pays jeunes, à eux seuls, amortiront le choc de cette perte. Nous sommes habitués aux privations; nous avons été élevés dans l'art du groupement et du regroupement; nous avons appris à rassembler nos efforts pour faire face à des tâches monumentales. L'isolationnisme à l'ère technologique a des conséquences dangereuses pour ceux qui préfèrent cette politique coûteuse.

A la dernière session, nous avons dû examiner des mesures d'urgence pour faire face aux crises tragiques que connaissent certaines régions de mon continent, l'Afrique. La réaction qui en a résulté a montré que nous pouvions, sous l'égide de l'Organisation, nous unir pour faire face à de telles catastrophes naturelles. Aujourd'hui, une crise nous est imposée; elle nous est imposée de par la volonté de certains Etats. On nous demande de réagir. Naturellement, nous le devons. Mais notre délégation souhaite que certaines leçons soient tirées de ce processus.

Nous souhaitons, premièrement, que l'universalité trouve sa véritable expression dans cette organisation; deuxièmement, que la communauté internationale, après avoir soupesé le dilemme de son existence, ait tant foi en l'Organisation qu'elle suscitera la volonté universelle de la préserver des menaces; troisièmement, que l'on résiste vigoureusement à toute attaque contre les programmes créés pour ajouter foi ou crédibilité aux Nations Unies et, quatrièmement, qu'il soit reconnu nécessaire d'examiner, en priorité, des questions qui favorisent une plus grande compréhension du sens plus profond des choses dans notre monde actuel.

Il ne serait pas digne de notre génération de pleurer sur des questions financières qui, en tout état de cause, n'ont guère de conséquences pour ceux qui pleurent, alors que le monde se noie dans une crise économique, sociale et politique majeure et qu'il est menacé d'anéantissement nucléaire.

En Afrique australe, la cruauté et l'injustice doivent persister pour faire naître le plaisir du défi. Le sang doit continuer de couler; les faibles rayons d'espoir pour un avenir d'harmonie raciale dans un processus d'établissement de nation difficile doivent continuer de s'affaiblir. Les peuples africains ne doivent rien faire d'autre que se plaindre des déséquilibres du monde d'aujourd'hui. L'Assemblée générale doit chercher refuge dans les expressions de préoccupation et de condamnation, ce qui suscite des sentiments peu souhaitables et conforte nos adversaires dans leurs opinions quant à nos capacités ici.

M. Engo (Cameroun)

Quel intérêt cela a-t-il pour notre session? La réponse est double. Il nous faut renforcer la crédibilité de l'Organisation devant les peuples des Nations Unies. D'un plus grand intérêt encore sont les économies énormes que nous ferions si nous réussissions à assurer l'indépendance de la Namibie, à dissoudre le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à supprimer ses activités historiques. Le coût du Comité spécial contre l'apartheid ne serait plus, non plus, prélevé sur notre budget si les pressions nécessaires étaient imposées au régime de Pretoria pour qu'il se rallie au monde civilisé.

Il n'est pas besoin d'entrer dans le détail lorsque nous évoquons les gaspillages qu'entraînent la course aux armements et le climat conflictuel indésirable dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Il est clair qu'avec la disparition ou le relâchement des tensions, les énergies des deux camps ne compromettraient plus les possibilités de paix et de sécurité mondiales, qui sont un élément fondamental du développement économique et social.

Cela, aussi, a une importance considérable pour ce qui nous préoccupe ici. Le désarmement et la coopération non seulement permettraient une augmentation des ressources aux fins du développement partout dans le monde, mais feraient disparaître également la nécessité pour les jeunes pays d'aujourd'hui, mus par la recherche d'un faux sentiment de sécurité, d'acheter des armements, pour la plupart périmés. Cela leur permettrait de faire face à leurs obligations, même accrues, envers l'Organisation. Les programmes actuels d'aide aux jeunes nations seraient ainsi considérablement réduits, et si l'équité était introduite dans la guerre du commerce mondial, les perspectives d'avenir seraient plus brillantes.

Tels sont quelques exemples de certaines des questions qui rendent la crise actuelle possible à l'ère de la technique. Elles font partie de ténèbres internes dont la formation peut être empêchée. Nous devons trouver de nouvelles lumières, de nouvelles perspectives, de nouveaux réengagements spirituels à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Nos vues sur les propositions faites par le Secrétaire général apparaîtront clairement lorsque le Groupe africain et le Groupe des 77 présenteront leur position. Le Président du Groupe africain doit prendre la parole cet après-midi, et nous appuyons pleinement ce qu'il va dire. Nous soulignons, toutefois, que nous ne pouvons appuyer aucune mesure qui menace les programmes et activités décidés par l'Assemblée générale lors de sessions antérieures. Je voudrais parler de certains de ces programmes et activités.

M. Engo (Cameroun)

Dans les négociations qui nous attendent, nous expliquerons pourquoi nous ne pouvons pas, par exemple, appuyer des propositions qui feraient obstacle à des activités relatives aux efforts historiques déployés en Afrique australe, en général, et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en particulier.

L'Organisation des Nations Unies a permis l'élaboration du premier traité négocié et appuyé par le monde entier concernant l'espace océanique. La Commission préparatoire créée par la Convention de Montego Bay oeuvre aux processus délicats de la mise en place de l'Autorité des fonds marins et de l'amorce de notre exploitation de la Zone et des ressources des fonds marins. Nous n'appuierons aucune proposition qui ferait obstacle au succès des travaux de cette commission.

M. Engo (Cameroun)

En réponse aux appels qui ont été lancés, mon gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour s'acquitter pleinement des engagements et des obligations acceptées par notre pays. Au nom du Gouvernement camerounais, j'ai effectué aujourd'hui le versement intégral de notre quote-part auprès du Secrétaire général, y compris les arriérés et notre contribution pour l'année en cours. Le montant total est d'environ 86 millions de francs CFA, soit 223 682 dollars des Etats-Unis.

Le retard avec lequel certains de nos pays versent leur contribution est dû à l'existence de conditions difficiles. Il importe de noter, lorsque l'on parle de "sacrifices", que les pays les plus pauvres semblent plus désireux de respecter leurs engagements que les pays les plus riches, pour lesquels le volume du budget total de l'Organisation des Nations Unies est, en fait, comparativement insignifiant et dont certains profitent financièrement et autrement par la présence, sur leur territoire national, du Siège ou d'autres institutions.

Le Cameroun réitère son attachement aux Nations Unies et à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales grâce au respect total des principes ainsi que des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Avant de présenter mes commentaires sur le point à l'examen, je voudrais m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour exprimer le choc et la consternation que nous ressentons à la suite du grave accident qui s'est produit à l'usine nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique, et transmettre nos sentiments de profonde sympathie et nos sincères condoléances à l'ambassadeur de l'URSS, S. Exc. M. Dubinin, et par son truchement, à son gouvernement et aux familles endeuillées.

Ma délégation est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de participer à la reprise de la session de l'Assemblée générale, convoquée par le Secrétaire général au titre de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies en vue d'examiner la question de la crise financière à laquelle l'Organisation se heurte actuellement. Nous désirons également dire à quel point nous apprécions le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/40/1102.

Ce rapport expose de façon claire et détaillée la nature et les dimensions de la crise financière que traversent actuellement les Nations Unies. Il contient des propositions et des idées importantes faisant partie d'un train de mesures destinées à pallier les graves insuffisances qui se présentent dans l'immédiat. Il

M. Shah Nawaz (Pakistan)

nous appartient à présent de veiller à ce que ces propositions soient pleinement appliquées et à ce que les institutions et le mécanisme des Nations Unies soient pleinement utilisés en vue d'aider le Secrétaire général à surmonter la crise financière qui, selon ses propres termes, est la plus grave que les Nations Unies aient jamais connue.

A ce stade du débat sur la crise financière que traversent les Nations Unies, j'éviterai, dans toute la mesure possible, de paraphraser les idées et les propositions qui figurent déjà dans le rapport du Secrétaire général ou de celles qui ont été avancées avec tant de talent par les nombreux orateurs qui se sont déjà adressés à l'Assemblée générale.

Au chapitre V de son rapport, le Secrétaire général indique que :

"La gravité immédiate [de la crise] tient à un déficit de trésorerie si important que l'on ne peut y faire face avec les moyens disponibles sans porter gravement atteinte au bon fonctionnement de l'Organisation. Il reste que les causes profondes de la crise sont les désaccords - aux délicates implications politiques - touchant les programmes, l'utilisation des ressources, le processus budgétaire et la répartition des dépenses de l'Organisation." (A/40/1102, p. 11)

Le Secrétaire général poursuit en disant que la reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale devrait être axée sur le déficit de trésorerie dans l'immédiat, les aspects à plus long terme de la question étant examinés à la quarante et unième session.

Nous sommes dans l'ensemble d'accord avec l'analyse faite par le Secrétaire général et avec ses recommandations.

Nous sommes encouragés par la manière dont les Etats Membres envisagent de résoudre le problème immédiat de trésorerie. Entre le 2 avril, date à laquelle est paru le rapport du Secrétaire général, et le 25 avril, un montant de plus de 174 millions de dollars des Etats-Unis a été versé, qui a beaucoup contribué à atténuer le caractère d'urgence du problème de trésorerie.

Il convient cependant de prendre note de la déclaration faite ce matin par le Secrétaire général, qui nous a rappelé que, dans l'état actuel de la trésorerie, il y aurait tout juste de quoi éviter la faillite; encore faudrait-il que des mesures d'économie soient adoptées à la présente session qui permettent de réaliser environ 30 millions de dollars d'économies supplémentaires et que d'autres pays répondent à

M. Shah Nawaz (Pakistan)

son appel en faveur du versement de fonds supplémentaires soit par le paiement d'arriérés ou par des contributions volontaires, soit par le versement anticipé par les Etats Membres d'une partie de leurs contributions pour 1987.

Nous louons les mesures d'économie proposées par le Secrétaire général, qui permettront de réaliser une économie d'environ 30 millions de dollars, auxquels viendront s'ajouter 30 millions de dollars supplémentaires si les Etats Membres acceptent celles de ces propositions qui visent à apporter des modifications au calendrier des conférences et au report de certains programmes et activités. S'il est vrai que ces mesures d'économie pourraient régler le problème immédiat, on aurait tort de s'attendre qu'elles fournissent une solution durable au malaise financier fondamental, dont la responsabilité revient essentiellement à ceux qui, pour une raison ou une autre, ont opéré des retenues sur leurs contributions ou effectué avec retard le versement, pourtant obligatoire, des contributions mises en recouvrement, et ce en toute impunité.

Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, la crise financière s'est aggravée au fil des ans, essentiellement parce que 18 Etats Membres ont opéré des retenues sur leurs contributions au budget ordinaire ainsi qu'en raison, dans une moindre mesure cependant, du versement tardif des contributions mises en recouvrement. La tolérance avec laquelle on a traité les retenues opérées et les versements tardifs au fil des ans semble avoir été le facteur principal de l'incitation à commettre d'autres manquements au point d'en arriver même à faire fi des obligations découlant de la Charte. Mais, comme le souligne le Secrétaire général, la crise actuelle est avant tout une crise politique qui tient, entre autres, au fait que les Etats Membres ne parviennent pas à s'entendre sur la façon de financer et d'utiliser l'Organisation et sur le rôle que celle-ci doit jouer.

La crise financière que traversent actuellement les Nations Unies revêt par conséquent des dimensions à la fois immédiates et à long terme. La vaste gamme de problèmes concomitants à la crise financière exige un examen d'ensemble des différents choix à faire et des améliorations pouvant être apportées du point de vue coût/efficacité, de l'efficacité administrative et de la transparence budgétaire, d'une part, et des mesures, stimulants et sanctions que l'on pourrait envisager pour assurer le respect, par les Etats Membres, des obligations découlant de la Charte, d'autre part.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Ma délégation pourrait commencer immédiatement à discuter de tous ces aspects du problème financier actuel dans une instance appropriée. La reprise de la session a déjà rendu beaucoup service en sensibilisant la communauté internationale à la situation financière critique de l'Organisation. Elle offre aux Etats Membres l'occasion de donner la preuve, concrètement, de leur désir sincère de respecter les obligations qui sont leurs aux termes de la Charte des Nations Unies.

Les aspects à long terme de la crise financière à laquelle nous nous heurtons actuellement ne se prêtent pas à des solutions toutes faites. Ces aspects particuliers devront être réglés au moyen d'efforts patients, de façon responsable et collective. Nous avons grande confiance dans le Groupe des Dix-Huit qui, grâce aux efforts déployés par l'ambassadeur Mizuo Kuroda, du Japon, a été constitué suite à la décision prise à la résolution 40/237 de l'Assemblée générale, et auquel a été confiée la question de l'"Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". Nous sommes certains que ce groupe d'experts éminents et compétents sera capable d'examiner tous les aspects administratifs et financiers du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de formuler des suggestions et des solutions qui seront présentées pour examen à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

Nous pensons que les recommandations devant être formulées par le Groupe des Dix-Huit et toutes solutions à plus long terme aux fins d'un financement stable de l'Organisation des Nations Unies devraient être examinées par un comité plénier, qui serait l'instance la plus appropriée pour formuler des propositions qui seraient présentées à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, durant laquelle il faudra trouver des solutions durables à nos problèmes financiers.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Ouganda, qui va parler au nom du Groupe des Etats africains.

M. IRUMBA (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Dans la déclaration qu'il a faite hier, le représentant de la Yougoslavie, parlant au nom du Groupe des 77, a défini la position concertée du Groupe sur le point actuel de l'ordre du jour : la crise financière actuelle des Nations Unies. Cette déclaration, que je prononce en ma qualité de président du Groupe africain pour le mois d'avril, a pour but d'affermir la position du Groupe des 77 et de mettre en évidence certaines questions qui préoccupent particulièrement les Etats africains.

Qu'il me soit permis tout d'abord de rendre hommage au Secrétaire général pour les initiatives courageuses qu'il a prises pour faire face à la crise financière décourageante que traverse notre organisation. Dans son rapport, le Secrétaire général tente avec audace d'analyser les véritables causes de la crise actuelle. Il nous informe des mesures provisoires qu'il a déjà prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés. Il propose toute une gamme de mesures à court terme susceptibles d'atténuer la crise. Nous espérons que la reprise de la session fournira l'occasion de procéder à une analyse en profondeur de tous les aspects de la crise et des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

Le Groupe africain estime que la crise financière actuelle des Nations Unies ne résulte pas seulement d'une situation de trésorerie qui se dégrade. La crise n'est que l'une des nombreuses manifestations symptomatiques des maladies politiques fondamentales qui continuent de saper les principes contemporains et les lois régissant les relations internationales.

Ces dernières années, nous avons perçu les efforts délibérés de certains Etats ou groupes d'Etats pour affaiblir l'Organisation et détruire la base même des relations multilatérales et nous avons lancé des avertissements dans ce sens. Nous avons constamment attiré l'attention sur le fait que ceux qui se livrent à cette activité cherchent à affaiblir le caractère démocratique et le fonctionnement des organes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, en vue de réinstaurer un ordre mondial fondé sur le pouvoir. Cette tendance a des incidences des plus graves sur le principe même de l'égalité souveraine des Etats, sur lequel repose la Charte des Nations Unies.

Les Etats africains, peut-être plus que tous les autres, ont un intérêt vital à la survie et au renforcement des Nations Unies et des normes qu'elles défendent. Dans leur longue lutte contre les forces du colonialisme, du néo-colonialisme, du

M. Irumba (Ouganda)

racisme, de l'apartheid et autres formes de domination étrangère, les pays africains ont trouvé en les Nations Unies et en leurs institutions leur plus fidèle allié. De plus, les Etats africains continuent comme par le passé de rechercher l'appui des Nations Unies dans les efforts qu'ils tentent pour surmonter les graves problèmes de sous-développement socio-économique.

Il ne fait aucun doute que tous les bénéfices que les pays africains, tant individuellement que collectivement, tirent de leur association avec les Nations Unies proviennent de l'exercice de leurs droits démocratiques aux termes de la Charte de l'Organisation. Nous sommes résolus à continuer de défendre nos droits. Nous sommes convaincus que les Nations Unies demeurent le meilleur espoir pour toute l'humanité, et notamment pour les nations faibles et vulnérables, même si elles ont enregistré certains revers au cours de leurs 40 années d'existence. Tout effort visant à remédier aux imperfections du système des Nations Unies doit se concentrer non sur la destruction de son caractère fondamental mais sur la volonté des Etats Membres qui le composent de respecter les principes de la Charte et de fournir des directives efficaces et l'appui nécessaire à ses institutions. A cet égard, les Etats africains s'engagent à coopérer au mieux.

Nous sommes pleinement conscients que les causes immédiates de la crise financière actuelle des Nations Unies réside dans le non-versement des contributions mises en recouvrement. Un certain nombre de pays africains accusent aujourd'hui des arriérés dans le versement de leurs contributions mises en recouvrement. Les Etats africains ont examiné cette question au niveau le plus élevé. A la suite du signal d'alarme tiré par le Secrétaire général, le président en exercice de l'OUA, S. Exc. le président Abdou Diouf, a adressé des lettres à tous les chefs d'Etat ou de gouvernement leur demandant d'examiner la question comme il convenait. Tout en reconnaissant que la situation économique critique que connaît l'Afrique est largement responsable de leur incapacité de s'acquitter de leurs obligations financières contractées vis-à-vis des Nations Unies, les Etats africains se sont engagés à prendre des mesures d'urgence pour assumer ces obligations. Il faut souligner que ce non-respect des obligations que je viens d'évoquer n'est pas délibéré.

En ce qui concerne le non-versement des contributions mises en recouvrement, la retenue délibérée des paiements de certains grands contributeurs nous préoccupe vivement. Nous partageons le point de vue selon lequel la retenue unilatérale des contributions mises en recouvrement est injustifiable et constitue une violation délibérée de la Charte. Cette pratique vise manifestement certains objectifs

M. Irumba (Ouganda)

particuliers, notamment l'annulation des principes fondamentaux et procédures démocratiques des Nations Unies. Elle répond aux visées politiques qui ont pour but la destruction des fondements mêmes du multilatéralisme et de l'égalité souveraine dont j'ai déjà parlé. C'est pourquoi le Groupe africain appuie la décision d'examiner en plénière les ramifications politiques de la crise financière actuelle.

Je voudrais maintenant revenir brièvement sur les propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur le point dont nous sommes saisis. Le Groupe africain a étudié avec soin ces propositions et a décidé de participer pleinement à leur examen et à toutes consultations susceptibles d'aboutir à des décisions au cours de cette reprise de la session. Les propositions ont été présentées comme un tout. Nous sommes disposés à discuter la nature de cet ensemble et à garantir que les pays les plus affectés par la crise économique ne soient pas ceux qui pâtiront le plus lorsque ce tout sera finalement élaboré. Etant donné leurs aspects techniques complexes, le Groupe africain a exprimé le voeu, et souhaite le demander maintenant officiellement, que les propositions du Secrétaire général soient discutées de manière exhaustive dans le cadre de la Cinquième Commission.

Toutefois, il y a, parmi ces propositions, quelques-unes pour lesquelles nous voudrions vous faire part de nos observations préliminaires.

Parmi les mesures proposées en vue de réaliser des économies figure l'amputation de divers programmes et activités. Etant donné la gravité de la situation financière, le Groupe africain comprend bien les difficultés que rencontre le Secrétaire général en essayant d'épargner les programmes et les activités déjà approuvés par l'Assemblée générale et d'autres grands organes des Nations Unies. Toutefois, nous craignons que les amputations proposées ne touchent des secteurs que les pays africains ont toujours considérés hautement prioritaires. Nous remarquons en particulier que, bien que les activités du Conseil des Nations Unies pour la Namibie aient déjà subi des réductions considérables du fait des mesures administratives du Secrétaire général, de nouvelles réductions ont été recommandées. Il est inutile de souligner que la Namibie demeure la responsabilité unique des Nations Unies. La communauté internationale le reconnaît depuis longtemps. C'est pourquoi nous craignons que les mesures qui ont été recommandées relèguent la question de la Namibie à la dernière place de l'ordre du jour. Le Groupe africain estime que l'on doit s'opposer à tout effort visant à reporter la question à plus tard ou à en réduire l'importance.

M. Irumba (Ouganda)

En outre, le Groupe africain ne considère pas favorablement la proposition de reporter indéfiniment la construction du Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba.

Certaines des propositions concernant le programme des séances et la fourniture de comptes rendus ont également de graves conséquences sur des secteurs d'importance vitale pour le Groupe africain. En particulier, nous craignons que l'absence de comptes rendus et la limitation des séances n'aient des conséquences préjudiciables pour les travaux et le système d'archives des organes importants chargés de suivre l'exécution des programmes contre l'apartheid.

Nous faisons ces observations préliminaires pour souligner la préoccupation du Groupe africain quant à la nécessité de trouver les moyens les plus efficaces et les moins préjudiciables pour résoudre la crise actuelle. Manifestement, les débats qui suivront devront ménager toutes les sensibilités et tendre à une solution judicieuse et équitable. Nous ne croyons pas que la susceptibilité des grandes puissances seulement devrait constituer un sujet de préoccupation.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'attachement des pays africains aux buts et principes des Nations Unies et à la préservation de leur caractère essentiel. Le Groupe africain est convaincu qu'avec la bonne volonté de tous, la crise financière actuelle pourra être surmontée et transformée en un épisode qui montrera la vigueur des Nations Unies plutôt que l'incapacité de leurs Membres à se rallier à une cause commune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons à exprimer notre sympathie au peuple et au Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Les accidents arrivent. Ce n'est pas la première fois qu'un accident de ce genre se produit, mais nous espérons que c'est la dernière. Le représentant de la RSS d'Ukraine vient de nous informer qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer, sur le plan international. On nous assure que les autorités à Kiev peuvent faire face à la situation et nous sommes certains qu'elles le feront.

M. Terzi (OLP)

Je remercie le Secrétaire général d'avoir demandé que la session de l'Assemblée générale soit reprise d'urgence pour examiner la crise financière actuelle des Nations Unies. Qu'il me soit d'abord permis de citer un extrait de sa déclaration :

"Il faudra qu'ils (les Etats Membres) rapprochent suffisamment leurs positions politiques pour pouvoir, grâce à une coopération constructive, décider des programmes à entreprendre... Enfin et surtout, il faudra que les Etats Membres - grands et petits - se rendent compte qu'une organisation universelle solide, capable de renforcer les perspectives de paix et de sécurité globale, est dans l'intérêt de tous." (A/40/PV.124, p. 12)

En tant que représentants d'un peuple victime, nous tenons beaucoup à maintenir en vie une organisation universelle solide, capable de renforcer les perspectives de paix et de sécurité globale. Nous insistons également sur la nécessité de faire de l'Organisation un instrument permettant de régler les différends par des moyens pacifiques. Nous avons foi en cette organisation.

Si l'on ne peut compter sur l'Organisation des Nations Unies dans nos efforts pour réaliser une paix globale et régler équitablement la question de Palestine, qui relève de la responsabilité des Nations Unies, et pour trouver une solution au sort du peuple palestinien, nous devons nous demander sur qui nous pouvons alors compter. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et une grande attention les opinions émises par les représentants. Nous comprenons les inquiétudes du Secrétaire général et, si j'ose dire, de nous tous quant au sort de l'Organisation. Car, après tout, les contributions non acquittées représentent un peu plus que l'ensemble des contributions à verser en un an. Cependant, dans son second rapport, en date du 25 avril, le Secrétaire général a décrit une situation financière moins alarmante, ce qui a atténué notre préoccupation. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faudrait porter davantage notre attention sur les arriérés "des années précédentes". On peut trouver des explications au non-versement de contributions mises en recouvrement pour l'année en cours, mais nous sommes certains que d'ici à septembre le Secrétaire général sera en mesure d'alléger nos inquiétudes et de nous informer que tous les paiements ont été effectués. Mais ce qu'il importe de noter ici, c'est l'état financier des contributions non acquittées, à savoir les retenues sur les contributions faites délibérément par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. D'après le barème des quotes-parts, les Etats-Unis contribuent

M. Terzi (OLP)

25 p. 100 du budget. Or nous constatons qu'au 25 avril 1986, les contributions non acquittées par les Etats-Unis représentaient 35 p. 100 de l'ensemble des arriérés "des années antérieures". Cela, en soi, indique la volonté, ou l'absence de volonté, politique du Gouvernement des Etats-Unis et son rôle et ses obligations envers notre organisation. Retenir les contributions d'une façon aussi arbitraire est en soi une violation des principes de la Charte. Naturellement, si les Etats-Unis souhaitent réduire leurs contributions, il existe des moyens juridiques de le faire. Ils pourraient se présenter à l'Assemblée générale et demander aux Etats Membres de procéder à un examen qui conduise à une réduction du pourcentage de leurs contributions, car on peut dire sans songer à mal que les Etats-Unis traversent une période difficile sur le plan financier, que ce soit une régression ou une dépression. Ils pourraient également nous dire qu'ils ont besoin d'argent pour ouvrir davantage d'écoles et de foyers pour les sans-abri ou encore qu'ils ont besoin de ces fonds pour appuyer les Contras ou fournir des missiles "Stinger" aux prétendus rebelles pour déstabiliser "les gouvernements hostiles", ou pour renforcer leur alliance militaire stratégique avec la junte de Tel-Aviv. Mais soyons francs. Les Etats-Unis pourraient également nous dire que, puisque Washington ne peut plus exercer sa domination sur l'Assemblée, il a décidé de saper l'efficacité des Nations Unies et d'en nier l'utilité. D'ailleurs, dans la déclaration qu'il a faite ce matin, le représentant des Etats-Unis nous a fait part de sa frustration. J'ai bien peur que la frustration ne conduise à des mesures plus agressives que la simple retenue des contributions.

M. Terzi (OLP)

L'Assemblée générale des Nations Unies peut réviser le barème des quotes-parts et le calcul des contributions à mettre en recouvrement, mais cela ne saurait être fait unilatéralement. Je ne vois pour le Gouvernement américain aucune raison de recourir aux pressions et au chantage financiers pour parvenir à ses fins. Selon nous, la crise n'est pas purement financière; elle est financière dans la mesure où elle traduit une décision politique que le Gouvernement américain, membre permanent du Conseil de sécurité et pays hôte, a prise pour saper le fonctionnement de l'Organisation.

Passons au rapport du Secrétaire général. La proposition d'abrégé de trois semaines la session de l'Assemblée générale pourrait séduire si elle s'assortissait de propositions constructives quant aux points qui pourraient être éliminés de l'ordre du jour provisoire. Pour quiconque n'a pas participé aux longs débats et n'a pas été témoin de la volonté des participants de parvenir à un minimum d'entente sur certaines questions, la proposition d'abrégé la session de trois semaines pourrait signifier que l'Assemblée générale ne procède qu'à un verbiage inutile. Nous croyons que les dispositions du Chapitre IV de la Charte, notamment de ses Articles 10 à 17, sont tout aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient lorsque la Charte a été rédigée par les fondateurs de l'Organisation - et nous croyons savoir que les Etats-Unis d'Amérique ont joué un rôle important dans cette rédaction. Nous estimons que les buts de la Charte des Nations Unies sont plus que jamais valables.

Une proposition a été faite, qui, à notre avis, contrevient aux dispositions des Articles 2 à 18, qui énoncent le principe de l'égalité souveraine de tous les Membres et le principe selon lequel chaque Membre dispose d'une voix - principes indispensables au fonctionnement démocratique des Nations Unies. La proposition de recourir au consensus mérite d'être examinée avec prudence. Premièrement, il faudrait trouver une définition précise du terme "consensus". Le consensus ne doit ni exiger l'unanimité ni accorder le droit de veto à certains. Nous nous souvenons avec regret qu'il n'a pas été possible de se mettre d'accord au moment de la publication d'une déclaration pour commémorer le quarantième anniversaire des Nations Unies. Ce triste résultat aurait dû être évité et ne doit plus se renouveler.

Nous croyons que la proposition qui figure à l'Annexe IV du document A/40/1102 est le fruit de génies de la finance, qui, à première vue, ont essayé de réduire les dépenses sans tenir compte des buts de la Charte. Après une analyse

M. Terzi (OLP)

approfondie des propositions nous sommes convaincus, à l'Organisation de libération de la Palestine, qui représente un peuple dont la plus grande partie vit - plus exactement existe - sous l'occupation israélienne, qu'à l'origine de la sélectivité se trouvent des motivations politiques et non pas seulement ou exclusivement financières. Sinon, comment peut-on avoir l'idée de proposer le report des réunions que doit tenir en 1987 le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés? Devons-nous croire qu'Israël, puissance occupante, a promis d'adopter une conduite civilisée et de se conformer aux conventions et aux normes du droit international? Israël aurait-il promis ou déclaré ses intentions de se retirer complètement et inconditionnellement des territoires arabes et palestiniens qu'il occupe, y compris Jérusalem, conformément aux décisions du Conseil de sécurité? Ou bien, dans l'esprit de ceux qui ont fait cette recommandation, les mesures répressives d'Israël, sa main de fer et ses autres violations, ne constituent pas des raisons suffisantes pour justifier une enquête et un rapport, et qu'Israël doit s'en tirer à bon compte et être même remercié pour ses actes barbares et son terrorisme d'Etat?

Une autre proposition est de réduire de 6 à 4 le nombre des séminaires ou colloques régionaux sur la question de Palestine. Evidemment, ceux qui ont fait cette proposition ont donné un mauvais conseil au Secrétaire général. Le but de ces séminaires ou colloques est au premier chef de promouvoir le processus de paix énoncé dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, ce qui aurait des effets positifs sur les dépenses encourues par les Nations Unies au titre de l'envoi de troupes des Nations Unies pour maintenir la paix dans la région, de la convocation de nombreuses réunions du Conseil de sécurité pour examiner des actes d'agression et autres violations commis par la puissance occupante, Israël, contre notre peuple. Apparemment, ceux qui ont fait cette proposition ont perdu de vue les buts des Nations Unies. Il devrait être évident que si la paix régnait, si le processus de paix se poursuivait, il n'y aurait plus aucune raison de tenir des réunions du Conseil de sécurité que ce soit jusqu'à 18 heures ou 18 h 30. Selon nous, l'ensemble de mesures, tel qu'il se présente, n'aide en rien la cause des Nations Unies, pas plus qu'il ne peut rehausser leur crédibilité auprès de ceux qui, comme nous, ont foi en elles.

M. Terzi (OLP)

Une autre proposition tend à incorporer la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question de Namibie à la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Merci, mais la question de Namibie figure déjà à l'ordre du jour de cette quarante et unième session. Cette proposition est donc inutile. Cela veut tout simplement dire que la session extraordinaire devrait être éliminée.

Nous avons activement participé aux travaux de la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à New Delhi au début du mois, où la crise et les obstacles qui nuisent à l'efficacité et à l'effectivité des Nations Unies ont été examinés. Le Président du Mouvement non aligné a déjà informé l'Assemblée de la déclaration adoptée à cette réunion. Nous sommes tout à fait d'accord avec le représentant de la Yougoslavie, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et, comme lui, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des efforts qu'il a faits en vue de formuler des propositions sur de nombreux domaines qui pourraient être une source d'économies. Cependant, nous ne sommes pas enclins à considérer toutes les propositions sur un pied d'égalité.

Enfin, nous sommes sincèrement convaincus qu'une étude plus analytique devrait être faite. Premièrement, il faut veiller à empêcher les Etats Membres d'opérer des retenues sur leurs contributions mises en recouvrement et, deuxièmement, à établir des priorités en tenant compte des recettes prévues. Nous sommes certains que la reprise de la session a déjà eu de bons résultats grâce à des échanges de vues, et qu'en conséquence le Secrétaire général, principal administrateur de l'Organisation, sera mieux à même de prendre une décision en gardant à l'esprit les buts de l'Organisation ainsi que ses priorités et ses responsabilités.

La séance est levée à 18 h 20.